ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TRRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

AGENCE URBAINE DE TAZA

ETABLISSEMENT DU PLAN
DE DEVELOPPEMENTDU CENTRE KAF EL GHAR

Diagnostic territorial, orientations d'aménagement et projet de plan de développement

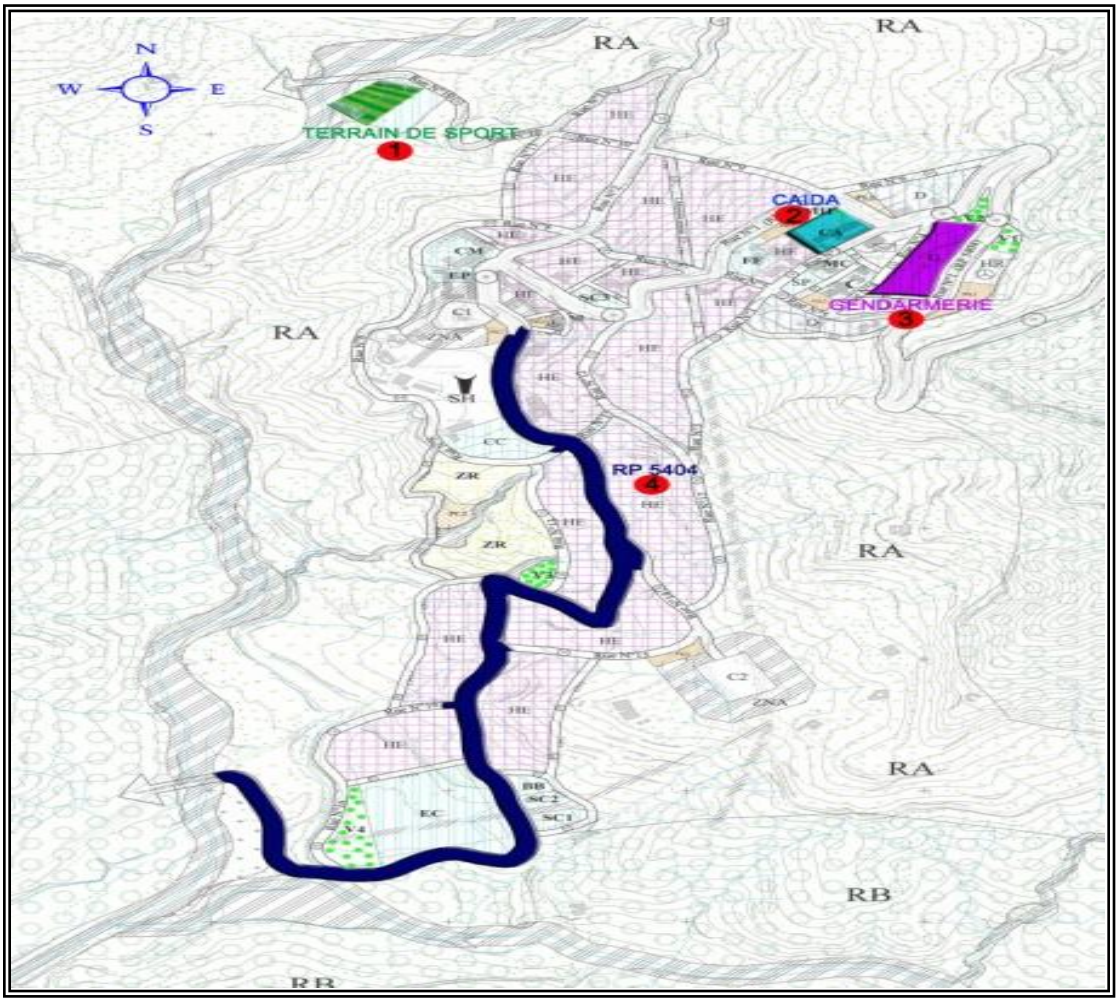

Etabli par : Le Cabinet Urba-Artech Ahmed ZOUKH Architecte –

Introduction

Le présent rapport intitulé **« diagnostic territorial, orientations d'aménagement et projet de plan de développement »,** est la première étape dans le processus de conception du plan de développement du centre Kaf El Ghar. Il expose les premiers éléments de réflexion sur lesquels se baseraient les différentes options et scénarios possibles d'aménagement. De même, c'est une occasion assez intéressante pour apprécier et évaluer l'environnement globale et spécifique de territoire étudié. Il présente un support de communication permettant d'asseoir la concordance des approches méthodologiques entre le BET les donneurs d'ordres.

Pour rappel l'objectif ultime de la démarche est de procéder à un diagnostic multi-thématique approfondi permettant d'identifier les obstacles et les ressources de développement du centre Kaf El Ghar et d'explorer les opportunités de développement qui se présentent. Ceci sans se restreindre à une vision simpliste qui ne prennent pas compte des spécificités de territoire locale qui vit de l'évolution de son histoire, des interdépendances de sa population et du potentiel de son espace. La problématique s'articule autour de la question suivante : comment concevoir une démarche appliquée au développement du centre Kaf El Ghar permettant de dépasser les difficultés locales posées ?

Penser le développement du centre Kaf El Ghar passe par l'adoption d'une approche systémique qui intègre l'environnement immédiat. Il parait, donc, indispensable de prendre compte des potentialités et capacités économiques qui lui sont offertes, notamment en ce qui concerne les richesses de l'arrière-pays en matière de tourisme, de randonnées touristiques (écotourisme).

Par ailleurs, au-delà du rôle économique, ce centre est bien voué à remplir une mission sociale, consistant à offrir des prestations et services de proximité aux populations rurales avoisinantes, afin d'aider à leur

stabilisation et contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie. Ceci dit, Il s'avère que cette situation interstitielle de territoire étudié, et les facteurs ayant entravé son développement, s'instaure en défi à tout acte de planification, appelant de ce fait des réponses cohérentes et opérationnelles aux difficultés géographiques, économiques, agricoles, démographiques qui se posent.

La zone de l'étude se caractérise par une diversité géographique et un relief irrégulier ce qui a induit une topographie chahutée et peu favorable, posant des difficultés à toutes tentatives d'urbanisation. L'activité économique est basée essentiellement sur des cultures vivrières et l'élevage traditionnel ne pouvant, faute de dépoilement d'autres leviers, garantir, à elle seule, le développement humain et assurer le bien-être aux ressortissants de cette collectivité. Dans le même ordre d'idées, on constate un manque de dynamisme en matière d'investissements publics et privés, dû essentiellement au manque de programmes de développement intégrés et cohérents.

En ce qui concerne l'agriculture, les terres agricoles sont excessivement parcellisées, générant des micro-exploitations, incapables de supporter des actions de modernisation et de structuration. Le trait principal du portrait démographique se distingue par une population assez importante, mais dispersée à travers l'espace communal et se heurte à des difficultés d'employabilité et de l'insertion professionnelle. Il faut dire que, l'absence de centres urbains influents dans un rayon important au-delà d'Kaf El Ghar, ne contribue guère à stabiliser les populations et à lutter contre un exode rural, animé, en premier lieu, par la quête des prestations, des services et de l'emploi.

L'infrastructure routière est marquée par l'absence de grandes voies de communication pouvant faire foi de facteurs fédérateurs d'une urbanisation rapide, empiré par l'état embryonnaire de la vicinalité, d'où les problèmes d'accès aux équipements et les difficultés de transport et de logistique qui se posent. Ces dysfonctionnements viennent s'ajouter à

l'incapacité du chef lieu de la commune, dans son état actuel, à jouer le rôle du pôle communal, à même de rayonner sur le restant des espaces ruraux. Ainsi, le sous équipement du centre et l'insuffisance patente des infrastructures et des équipements publics, conjuguée à la morosité et à la fragilité d'un arrière-pays immédiat supposé riche en potentialités, mais non encore exploitées à bon point pour profiter à l'ensemble des populations.

L'ensemble de ces considérants, et tel qu'ils sont conjugués les uns aux autres et les interférences qui en découlent, faisant de ce territoire ce qu'il est. Un document d'urbanisme n'est pas suffisant, à lui seul, pour répondre à cette attente. Il va sans dire, donc, que d'autres actions de mise à niveau sont nécessaires à ce territoire, pour y consacrer un développement durable, équilibré et intégré.

Un effort de délimitation du territoire à couvrir par le futur plan de développement, doit auparavant faire l'objet d'échanges et ententes avec les instances communales et les principaux acteurs socioéconomiques.

Ce rapport vise à exposer les résultats de diagnostic effectué et examen d'un ensemble de thématiques pour déboucher sur la proposition des axes d'amélioration et les perspectives d'évolution. Nous traitons d'une manière détaillée les points suivants :

- la mise en évidence des éléments saillants des contextes, régional, provincial et communal et ce par, l'analyse de leurs volets géographique, démographique, économique et social ;
- la discussion des caractéristiques spécifiques de l'aire d'étude, au vu de son imprégnation de ses environnements immédiats et lointains et à l'appui des conclusions de l'enquête ménage s'y étant consacré en 2019 ;
- l'analyse critique de l'état actuel des infrastructures et des équipements et le relevé des insuffisances et de leurs retombées sur la croissance du centre ;

- l'examen des perspectives environnementales et écologiques de l'aire d'étude, le décèlement des actes nuisants qui les guettent et l'annonce des mesures de prévention et de protection qui s'imposent à leur égard ;
- l'éclairage et l'identification des risques majeurs auxquels le territoire est exposé, respectivement pour ce qui concerne les aléas sismiques, les instabilités géologiques, les inondations et les incendies ;
- l'évaluation prospective traitant de l'impact des différents documents d'urbanisme, des objectifs du PDAR, des actions d'aménagement à planifier et conclue d'une synthèse globale.

La réflexion menée autour de la problématique urbaine de centre objet de l'étude découle essentiellement des investigations et des enquêtes réalisées sur le terrain. Nous relevons plusieurs éléments qui alimentent les disfonctionnements qui handicapent le développement de la zone étudiée.

Chapitre 1 : Analyse transversale des territoires, régional, provincial et communal.

Les travaux d'analyse menés sur les contextes régional, provincial et communal sont très importants dans la mesure qu'ils permettent de localiser l'aire de l'étude. Ainsi, ils viseront à appréhender les interactions perpétuelles qu'elle entretient avec les espaces limitrophes et lointains et d'asseoir, en parfaite connaissance de cause, les perspectives de développement à lui préconiser.

Toutefois, il y a lieu de souligner, dès à présent, que pour éluder toute itération excessive et éviter de verser dans la simple répétition de ce qui a été développé par d'autres études sectorielles et spécifiques, quant aux caractéristiques des espaces régional et provincial (entre autres les monographies), le présent rapport de diagnostic se veut de se limiter à un rappel sommaire des composantes les plus saillantes de ces territoires. Pour ce faire, on traitera dans un premier élément le contexte régional (1.1), dans un deuxième le contexte provincial (1.2) et dans un troisième le contexte communal (1.3).

1.1. Présentation de l'espace régional

I. Diagnostic territorial Régional

La région de Fès-Meknès s'étend sur une superficie totale de 40.075 Km² soit 5,7 % de la superficie nationale. Elle abrite une population de l'ordre de 4.236.892 ha, soit à peu près 13% de la population totale nationale. Cette population a été de l'ordre de 3.873.207 habitants en 2004. La région connaît une densité de 105,7 habitants au km², donc plus forte que la densité nationale, qui n'est que de 47,6 habitants au km².

Carte n° 1 : Découpage administratif de la région Fès Meknès

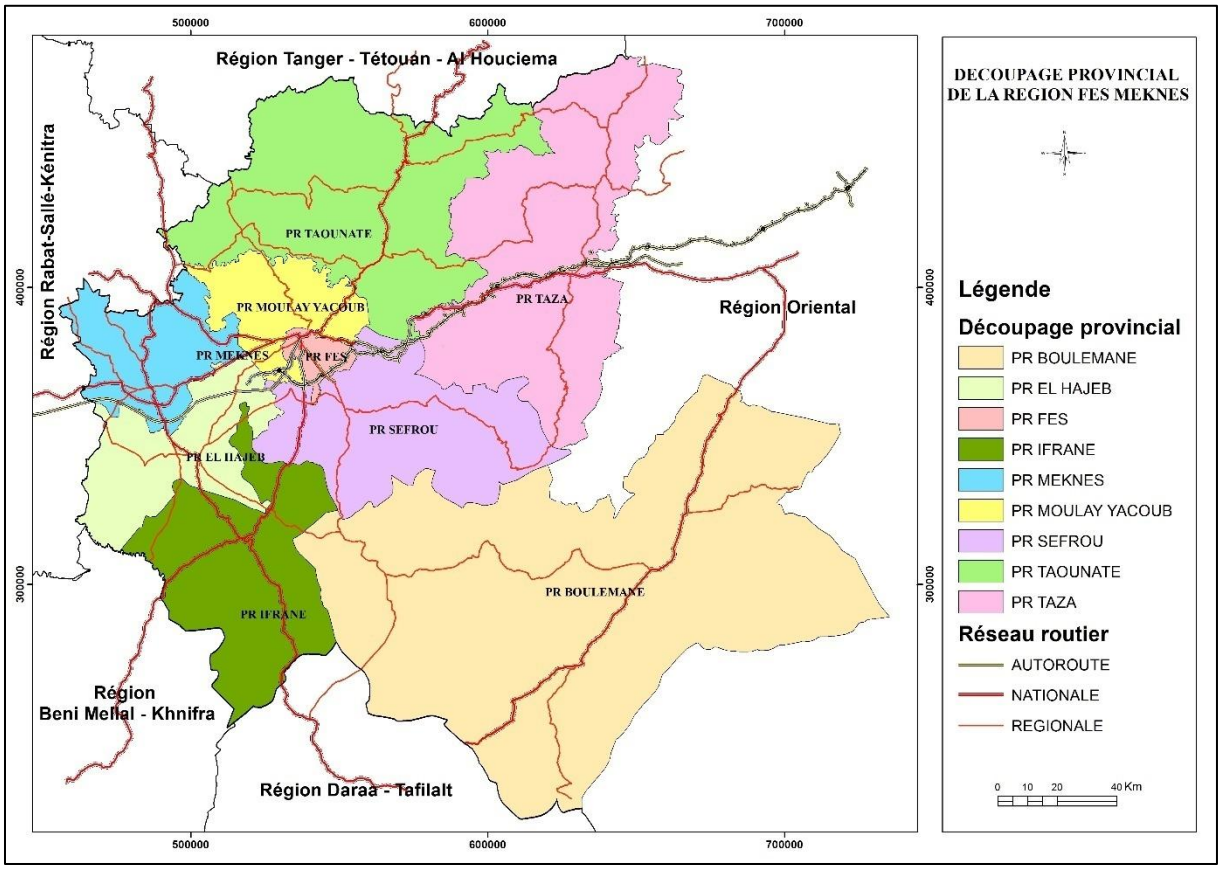

Cette région est limitée au Nord par la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, à l'Ouest par la région de Rabat-Salé-Kénitra, au Sud-Ouest par la région de Béni Mellal-Taza, à l'Est par la région de l'Oriental et au Sud par la région de Drâa-Tafilalet.

Sur le plan administratif, cette région est composée de 9 provinces et préfectures suivantes : la Préfecture de Fès et la Préfecture de Meknès et les sept provinces de Boulemane, El Hajeb, Ifrane, Moulay Yaâcoub, Sefrou, Taounate et Taza, englobant 194 communes dont 33 Municipalités et 161 Communes Rurales.

Par ailleurs, le portrait géographique se compose essentiellement de 5 grands ensembles:

- Le plateau de Saïss, - 400 m à 700 m d'altitude, les causses d'El Hajeb et les collines pré- rifaines de Zerhoun qui se caractérisent par un climat semi-continental de type méditerranéen.

- Les montagnes qui sont constituées de plusieurs sous-ensembles de massifs montagneux : le Rif central et oriental, au nord de la Région, couvrant le nord des deux provinces de Taounate et de Taza. Le Pré-Rif : couvrant une partie des provinces Moulay Yaâcoub et l'est de Meknès. Le Moyen – Atlas, considéré comme le principal château d'eau au Nord du Maroc. Le Haut-Atlas, au sud de la région, touchant une petite partie du sud de la province de Boulemane.

- Les collines du pied du Rif, - situées entre le début des collines du Prérif et les montagnes du Moyen Atlas, cette zone occupe la partie centrale et Est du bassin de Saïss avec une altitude variant entre 400 m et 500 m.

- Les hautes collines du Missour, - A l'Est et au Sud-Est du Moyen Atlas où se situent les plateaux de la Moulouya centrale.

- Le domaine Mésétien des Hauts Plateaux, situé entre le pré-Rif et le Moyen Atlas à l'aval du château d'eau, les collines des zones Nord et Est de la région.

1. Le portrait démographique

En se basant sur les données du recensement de 2014 on peut répartir la population de la région de la manière suivante :

Tableau n°1 : Poids de la population par province et préfecture en 2014

	Population urbaine	Population rurale	Total	%
Fès	1129768	20363	**1150131**	**27,15%**
Meknès	687575	148120	**835695**	**19,72%**
Taounate	86222	576024	**662246**	**15,63%**
Taza	207984	320435	**528419**	**12,47%**
Sefrou	155625	130864	**286489**	**6,76%**
EL Hajeb	121797	125219	**247016**	**5,83%**
Boulemane	65689	131907	**197596**	**4,66%**
Moulay Yaâcoub	25075	149004	**174079**	**4,11%**
Ifrane	84485	70736	**155221**	**3,66%**
Total	**2564220**	**1672672**	**4236892**	**100,00%**

Source : Statiques adaptés du recensement général de la population de 2014.

Les ¾ de la population régionale sont réparties sur la préfecture et les provinces suivantes : la préfecture de Fès (27%), la province de Meknès (20%), la province de Taounate (15%), et la province de Taza (12%).

La population basée en milieu urbain représente 60,52% de la population régionale. Néanmoins au niveau des provinces et préfectures, des disparités existent : 98,2% pour la préfecture de Fès et 82,3% pour la province de Meknès, jusqu'à 14,4% pour Moulay Yaâcoub et 13% pour Taouante.

En termes de croissance démographique, celle la plus élevée est enregistrée dans les préfectures de Fès et de Meknès ainsi que la province de Moulay Yaâcoub qui ont marqué des taux respectifs de 1,63%, 1,59% et 1,47% et qui dépasse largement le taux régional qui est de 0,9% et celui national (1,25%).

Les deux provinces de Taounate et de Taza ont enregistré des baisses de la population entre 2004 et 2014 (-0,9% et -0,55%).

2. Communication et l'infrastructure de base

2.1. Les réseaux logistiques et de transport

Le réseau routier

La région de Fès-Meknès dispose d'un réseau routier moyennement dense, constitué de 1.173,24 km de routes nationales, 1.744, 5 km de routes régionales et 5.771,2 Km de routes provinciales.

Le réseau ferroviaire

L'infrastructure ferroviaire, la région de Fès-Meknès est desservie par un chemin de fer d'une longueur de 200 km.

Le réseau aéroportuaire

L'infrastructure aéroportuaire de la région de Fès-Meknès est composée d'un seul aéroport international, « L'aéroport de Fès-Saïs », d'une capacité

de plus de 600.000 passagers par an. La région compte, également, outre l'aéroport militaire de Bassatine au niveau de la ville de Meknès, deux autres aéroports civils à Ifrane et à Taza.

Carte n° 2 : Réseau routier de la région Fès Meknès

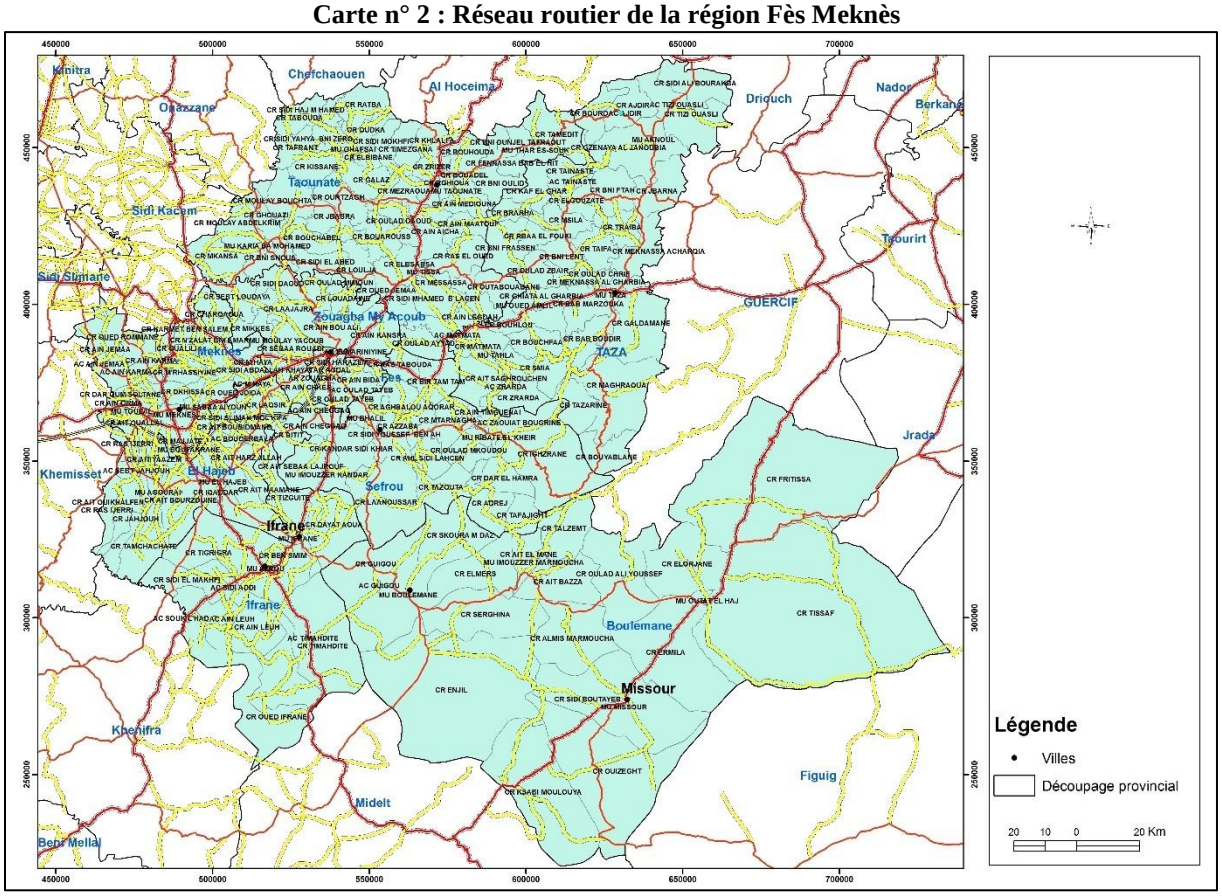

2.2. Services d'eau potable et l'électricité

<u>L'accès à l'eau potable</u>

Le réseau de distribution de l'eau potable est géré par des régies autonomes de distribution pour les villes de Fès (RADEEF), Meknès (RADEEM) et Taza (RADEETA), l'ONEE s'en charge du reste du territoire régional.

Au niveau de chaque province ou préfecture, l'approvisionnement en eau potable et industrielle se fait par plusieurs ressources, notamment : Oued Sebou, Barrage Sahla, Oued Ouargha, Oued Inaouen et Barrage Bab Louta.

Dans les espaces non desservis, l'alimentation se fait par l'exploitation directe des ressources (sources, puits), dont l'eau consommée par les populations sans traitement ne peut être sans risques sanitaires.

L'accès au réseau de l'électricité

La région Fès-Meknès reste moyennement dotée des moyens de production de l'énergie électrique, elle assure à peu près 10% de la production nationale en électricité. La région est dotée de trois stations celle d'El fouarrat situé dans la wilaya de Meknès et les stations hydrauliques de Bab Jdid et Jenjfour à Fès qui renforcent la production électrique au moment où la demande est importante. Néanmoins, la majorité des besoins en énergie provient du réseau national à partir de la station thermique de Jerada à travers Oujda.

En matière d'électrification rurale, à la fin d'avril 2014, le nombre de villages couvert a atteint 4.167 villages, ce qui représente 11,5% du total des villages marocains alimentés.

2.3. La poste et la télécommunication

Au niveau de ce secteur, les opérateurs télécoms continuent, à l'instar de l'ensemble du territoire national, d'améliorer et de développer leurs prestations, à travers la réalisation de plusieurs projets portant sur la création de nouvelles infrastructures et équipements.

3. Enseignement et santé

3.1. Accès aux services de l'enseignement

Au niveau des établissements publics relevant de l'éducation nationale, la région de Fès-Meknès abrite un réseau composé de 996 établissements pour le primaire, 466 collèges (publics et privés) et 202 lycées offrant 38 Internats dont 7 seulement sont en milieu rural. Certains établissements secondaires abritent des classes de BTS et de CPGE, mais les effectifs restent très modestes. Un Centre de Formation des Instituteurs (CFI) et les centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation (CRMEF) assurent des enseignants.

L'enseignement supérieur, quant à lui, est mieux représenté au sein de la région. En effet, cette dernière abrite les établissements universitaires suivants : l'université Sidi Mohamed ben Abdellah de Fès, l'université Moulay Ismail à Meknès, l'université Al Akhawaine à Ifrane, ainsi que de d'autres établissements à caractère privé.

3.2. Services de la Santé

Le secteur de la santé de la région est composé de 14 hôpitaux généraux 7 hôpitaux spécialisés offrant une capacité litière de 4.241 lits.

La carte sanitaire de 2013, fait ressortir que la région dispose de nombreuses formations sanitaires publiques réparties comme suit : 129 dispensaires ruraux, 267centres sanitaires dont 106 centres sanitaires urbains.

En plus, en 2013, la région a disposé de 31 cliniques, 717 cabinets privés de consultation médicale, 980 pharmacies et 233 cabinets dentaires.

L'encadrement médical public est assuré, au niveau de la région de Fès-Meknès, par 1.877 dont t 68,6%, exercent au niveau des deux préfectures, de Fès et de Meknès.

4. Le potentiel économique

4.1. L'agriculture

Les activités agricoles restent les plus dominantes dans la région. La superficie agricole des terres fertile est de l'ordre de 1.335.639 hectares, représentant ainsi 15%de la superficie agricole utile nationale.

La superficie totale des terres irriguées est de l'ordre de 1.251.456 hectares, soit 9% de la superficie totale des terres agricoles de la région et bénéficiant, des conditions favorables (climat, sol, ressources humaines, ressources hydrauliques).

La céréaliculture occupe une place de premier rang dans l'économie de la région (orge, blé tendre, blé dur …). Sa contribution dans la production céréalière nationale est d'à peu près 20%, ce qui lui confère un statut

important à ce niveau. Le blé tendre arrive en tête avec un taux de 52%, suivi du blé dur avec 28%, puis l'orge avec 20%.

De même, l'élevage constitue, une activité importante. Il englobe les espèces connues telles que les ovins (74%), les caprins (17%), les bovins (9%). Le cheptel de la région est estimé à 4.097 milliers de têtes, soit 14% du total national.

4.2. L'Industrie et les mines

L'activité industrielle dans la région de Fès-Meknès est importante. Ainsi, le tissu industriel régional compte 995 structures qui emploient environ 49.620 personnes, soit 9% de total national. Les unités de production ont participé à hauteur de 6% de la production nationale en 2011. Le secteur a employé 49.620 personnes.

La production industrielle se caractérise par la prépondérance de l'industrie agroalimentaire, grâce à la transformation des produits agricoles abondants dans la région.

Les unités industrielles au niveau de la région se concentrent dans la province de Meknès et la préfecture de Fès.

4.3. La production minière

Le secteur des mines dans la région de Fès-Meknès est connue par la présence d'une richesse nationale importante, notamment le Ghassoul dans la province de Boulemane.

A côté des phosphates, la région abrite, aussi, des activités de soustraction du Sel, ainsi que la présence du Calcite, schistes bitumineux, de la fluorine, du fer...

La région compte, également, 324 carrières dédiées à la production de différents matériaux de construction, de matières premières pour les poteries et les briques, le marbre.

4.4. L'activité touristique

Le tourisme régional constitue un secteur de poids dans le développement local, il jouit de nombreux atouts, historique, naturel, spirituel, culturel …. La région abrite deux des quatre grandes villes impériales du pays, à savoir Fès et Meknès, déclarées par l'UNESCO comme patrimoine universel de l'humanité.

En outre, la Région regorge plusieurs sources minérales et stations thermales, (Moulay Yaâcoub et Sidi Hrazem, ainsi qu'une variété de paysages pré-Rif, plateau de Saïs, les paysages karstiques et volcaniques, en grande partie boisés et parsemés de lacs et de sources du Moyen-Atlas et les cimes du Haut-Atlas).

La capacité d'accueil de la région, est estimée à fin 2012 à 16.264 lits réparti sur 238 établissements classés dont 116 se trouvent à Fès. Le nombre de nuitées enregistré dans la région avoisine 7% de celui réalisé au niveau national.

4.5. Le secteur de l'artisanat

La ville de Fès réalise, à elle seule, 16% du chiffre d'affaires national, ce qui confère à la région le statut du noyau de l'artisanat national.

On note la présence d'activités artisanales à fort potentiel, tels que l'habillement en cuir, la céramique et la poterie, la tapisserie, la boissellerie, la vannerie, l'orfèvrerie, l'argenterie, le cuivre et la dinanderie, la soierie et la broderie, la maroquinerie, la sculpture et la peinture du bois, la ferronnerie ...etc.

5. L'Armature urbaine régionale

L'armature urbaine de la région est assez équilibrée et fait ressortir trois niveaux de concentration :

- Le premier niveau est composé du bipôle Fès-Meknès qui concentrant 67% de la population urbaine de la Région. Il constitue le principal pôle d'attraction de la région.

- A un échelon inférieur, on parlera de trois villes secondaires, à savoir : Taza, Sefrou et Azrou avec une population variant entre 50.000 hab et 150.000 habitants.

- Enfin, les petits centres urbains émergents, et les chefs-lieux de communes, généralement situés sur les grands axes de communication et contribuent à la structuration et à la desserte du territoire rural. Il s'agit de six petites villes qui ont une population inférieure à 10.000, ; en l'occurrence, Boulemane, Ghafsai, Thar Es-Souk, Moulay Yaâcoub, Aknoul, Imouzzer et Marmoucha représentant environ 1% de la population urbaine régionale.

Carte n° 3: L'armature urbaine dans la région Fès Meknès en 2014

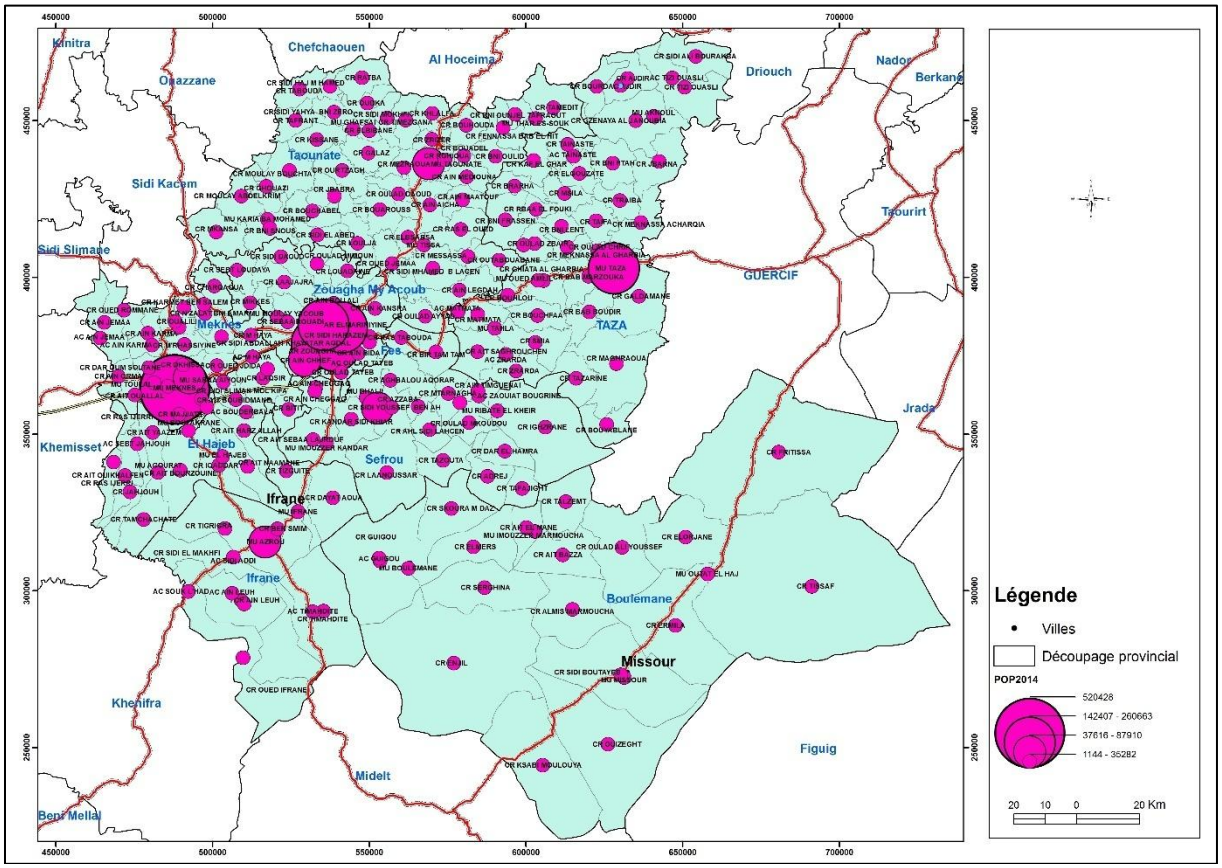

Source : RGPH 2014

- Le Massif du Zerhoun accueille des éléments du patrimoine culturel du pays: My Idriss Zerhoun et Volubilis ;
- Les chaînes de l'Atlas qui renferment aussi de véritables trésors culturels : les architectures locales, les arts populaires, les pratiques

sociales séculaires, l'artisanat, les zaouiats et sanctuaires religieux, les moussemes….

- Plusieurs sources minérales et stations thermales, notamment celles de Moulay Yaâcoub et Sidi Hrazem, la région est considérée comme une destination de choix pour les amateurs du tourisme de repos et de cure…

1.2. Le Contexte Provincial

II. Eléments de diagnostic territorial provincial

La province de Taza est considérée comme l'une des plus anciennes entités territoriales nationales du genre, puisqu'elle a été créée à l'aube de l'Indépendance. Elle fait partie de la région de Fès-Meknès et s'étend sur une superficie de 7.101 km^2, soit 17,71% du territoire régional. Elle est limitée : au Nord par les provinces de Driouch et Al Hoceima, à l'Ouest par la province de Taounate, à l'Est par la province de Guercif et au Sud par la province de Sefrou.

1. Le portrait démographique

Suite au recensement de 2014 on compte528.419 hab de la population de la province de Taza, soit 12,47% de la population totale de la région et la densité moyenne s'élève à 74,41 hab/km^2.

2. l'influence de la géographie physique et naturelle

2.1. La géomorphologie structurale

La Province de Taza a une géomorphologie hétérogène à prédominance montagneuse, offrant des altitudes allant de 200 à 3.180 mètres.

Les unités structurales majeures représentées dans la province sont : le domaine Rifain et le Pré Rif au nord, le sillon sud Rifain au milieu et l'Atlas au sud.

2.2. Le climat et la température

La province de Taza se situe dans l'étage bioclimatique thermo-méditerranéen, à hiver tempéré ou frais selon l'altitude. Néanmoins, au Nord sur les massifs du pré Rif et au Sud sur ceux du Moyen Atlas, on constate les caractéristiques de l'étage méso méditerranéen de la variante semi-aride à celle subhumide, à hiver tempéré à frais en hautes altitudes.

Le climat est continental, donc froid en hiver et chaud sec en été. Les températures moyennes varient entre 12° et 26°.

2.3. La pluviométrie et les vents dominants

La pluviométrie est variable et les chutes de pluie se répartissent selon la diversité des structures géographiques de la région. Les précipitations varient, en moyenne, entre 500 mm/an dans les collines pré rifaines et plus de 1.200 mm/an dans les versants Ouest du Moyen Atlas, notamment du Jbel Tazzekka

Les vents dominants sont al Gharbi et le chergui.

2.4. Les aspects hydrologiques

La province de Taza couvre le Bassin versant de l'Inaouen, qui constitue les eaux de surface du bassin de sebou, et dont la superficie, au niveau de la province, est de 345.000 ha, dont 215.000 ha sont exposés à l'érosion. Les principaux affluents de l'Innaouen sont : oued Lahadar (4300 l/s), oued Matmata (100 l/s), oued Larbaâ (2000 l/s), oued El hadar (330 l/s), oued Bouhlou (742 l/s) et oued Bouzmlane (400 l/s).

2.5. Les éléments hydrogéologiques

En plus des eaux souterraines qui ont pour origine le bassin d'Inaouen, plusieurs sources alimentent le réseau hydrogéologique de la province de Taza, telles que celles de Ras El Ma (313 l/s), de Bab Azhar, de Tazeka, de Ain Skhoun (56 l/s) et Ain Aanaceur (5 l/s).

2.6. Le Couvert Végétal

La forêt représente à peu près de 30% de la superficie de la province et 33,4% du domaine forestier région (210.777 ha). Elle se caractérisé par sa la diversité de son couvert, dont on note la présence de la cédraie, le Chêne, la Thuya. Cette diversification est liée la géomorphologie des sols et le niveau de l'altitude.

3. Le potentiel et les capacités économiques

3.1. L'Agriculture

Dans la même lignée des grandes tendances nationales, l'agriculture est l'activité économique principale de la Province, elle constitue la source de revenu de 80% des populations. L'occupation des sols est ventilée comme suit, selon la DPA de Taza :

- Superficie Agricole Utile : 216.000 ha.
- Parcours et incultes : 257.340 ha.
- Forêts : 170.300 ha.

La superficie irriguée n'est que de 4.000 ha, soit 2% de la suerficie cultivée, contre 212.130 ha de superficie bour.

La céréaliculture, est la première activité agricole de la province. L'arboriculture, notamment l'oliveraie, gagne, pour sa part, aussi du terrain.

L'élevage, quant à lui, vienne en deuxième position, derrière les cultures. La production animale concerne, principalement, les ovins (378.600 têtes), les bovins (77.725 têtes), les caprins (161.150 têtes) et les volailles (1 362 900 têtes).

Comme indiqué dans le tableau ci-haut, l'apiculture constitue, une des activités prometteuses dans la province, surtout dans les zones de montagne. Ainsi, le nombre de ruches est évalué à plus 8.520 unités, dont presque 8.180 unités d'élevage moderne. La production annuelle de miel s'élève aux alentours de 60 tonnes.

En dépit de l'existence d'énormes potentialités, des difficultés d'ordre structurel et conjoncturel continuent de constituer comme une pierre d'achoppement au développement du secteur agricole dans la province et qu'on peut résumer comme suit :

- L'exigüité des superficies agricoles cultivés (74% sont inférieures ou égales à 05 ha, contre seulement 7,4% pour celles supérieures à 20 ha), entravent l'exploitation agricole de grande envergure ;
- Une mécanisation faible de la production agricole, conjuguée à l'insuffisance de la vulgarisation agricole et au taux analphabétisme élevé, continuent d'entraver la modernisation de cette activité ;
- Le faible recours à l'irrigation (2% des exploitations agricoles), et la dépendance du secteur aux précipitations fragilisent la production agricole;
- La faiblesse de l'industrie agroalimentaire, empêche la création d'effets d'entraînement susceptibles de booster la production agricole.
- La modestie de l'esprit entrepreneurial dans le domaine agricole jugule tout effort de promotion de cette activité ;

3.2. Les activités commerciales et industrielles

Les activités des secteurs de l'industrie et du commerce sont peu importants comparativement au secteur agricole.

Au niveau du secteur industriel, 59 unités industrielles sont opérationnelles en 2016, réparties sur deux zones industrielles de 24 ha, offrant 265 lots équipés et employant plus de 2.406 personnes. Les établissements industriels les plus représentatifs ont trait à : l'industrie agro-alimentaire (Trituration et conserverie d'olives, minoterie industrielle, boulangerie, et pâtisserie), l'industrie chimique et para-chimique (Industrie des matériaux de construction et Industrie du bois), l'industrie du textile et de l'habillement (prêt à porter à l'export), l'industrie mécanique et métallurgique (Industrie de traitement de métaux et des ouvrages métalliques destinés à la construction) et l'industrie électrique et électronique (câblage destiné au secteur des équipementiers automobiles).

Digramme n°1 : Répartition du secteur industriel par branche en 2016

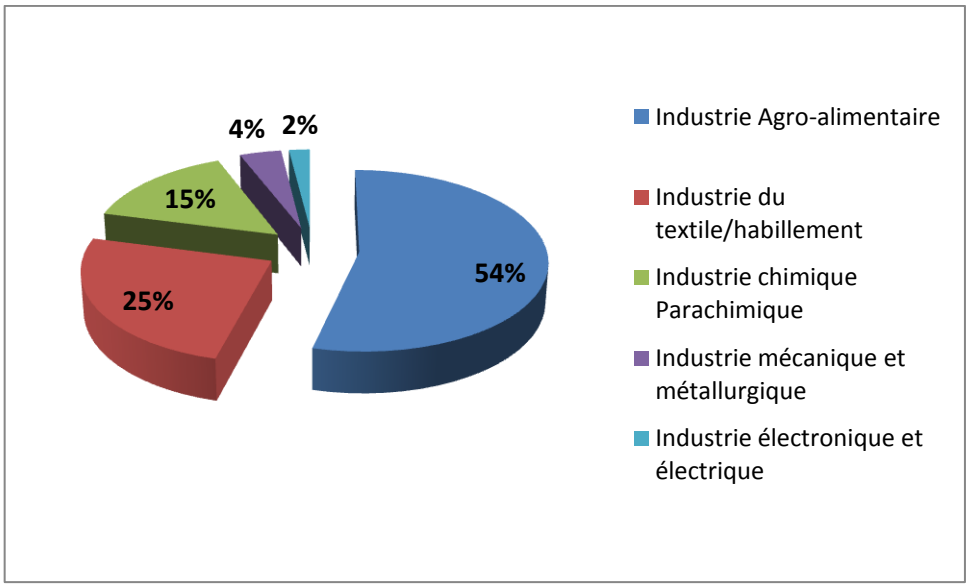

Source : Ministère du commerce et de l'industrie

Les grandeurs industrielles de la province sont exposées dans le tableau ci-après :

Tableau n° 2 : Grandeurs industrielles de la province de Taza en 2016

Investissement	Exportation en millier de Dh	Production en millier de Dh	CA en millier de Dh	Valeur ajoutée en millier de Dh	Effectifs permanent
17.410	74.854	295.725	447.789	135.760	2.324

Source : Ministère du commerce et de l'industrie

L'activité industrielle dans la province de Taza reste embryonnaire quant elle est rapportée au contexte national. Le nombre de 55 unités industrielles opérationnelles (soit 20,7% de la capacité offerte par les espaces industriels aménagés), est un indicateur qui témoigne de la fragilité du secteur et de sa sous-exploitation. A cet effet, promotion reste tributaire des efforts à consentir en matière de consolidation de ses branches, de la création de zones d'activité appropriées aux spécificités locales et de l'animation de l'activité industrielle, à travers l'encouragement de l'investissement et l'exploitation des potentialités dont dispose la province dans le domaine agricole.

En ce qui concerne les secteurs de commerce et des services, ils ont connu une dynamique assez modeste ces dernières années. Ainsi, la

province compte plus de 3.000 détaillants et plus d'une trentaine de grossistes, dans la catégorie du commerce traditionnel ; deux hyper marché, 6 superettes et une dizaine de Kissariat, dans la catégorie du commerce moderne et 6 économats agissant dans le commerce associé.

Ce territoire compte, aussi, un marché de gros de fruits et légumes et une aire à grain en plus des souks hebdomadaires.

Au niveau des services, la province abrite une vingtaine d'agences bancaires, une dizaine de cabinets d'assurance, trois agences de voyages, etc.

Les secteurs du commerce et des services marquent plusieurs dysfonctionnements, dont les plus conséquentes sont :

- Le rôle déstabilisateur que joue le secteur informel dans le développement du commerce;

- La province ne profite que dérisoirement des offres de modernisation du secteur initiée par le département de tutelle (Rawaj, etc) ;

- La faiblesse de l'infrastructure dédiée au commerce et aux services, en particulier le commerce moderne dans le centre ville, en l'absence d'une restructuration assez engagée ;

- L'absence d'une vision claire de la part des partenaires du secteur (chambre de commerce, collectivités locales, organismes financiers publics et privés, administration des impôts…);

- L'insuffisance des programmes de formation et de vulgarisation.

3.3. Le potentiel touristique

La province de Taza, regorge des potentialités touristiques très importantes et diversifiées, dont :

- Les monuments historiques (médina de Taza…..) ;
- Les grottes et gouffres de rayonnement international (Friouetto, Chikker, Kef el ghar et oued El Bared....) ;

- Le parc national de Tazakka : flore (506 espèces dont 11 endémiques) et faune (27 espèces de mammifères, 83 espèces d'oiseaux, 14 rapaces et 28 reptiles). A l'intérieur du Parc de Tazekka : 7 circuits pédestres et 5 circuits en 4x4, en dehors du Parc :
  - Circuit Taza –Friouato – Bouiblane en 4x4 sur 462 Km ;
  - Circuit Youmarne – Friouato Equestre sur 267 Km ;
  - Circuit Bouiblane – Oued El Bared Pedstre sur 105 Km.
  - Le circuit touristique de Taza Bab Boudir, Bab Azhar ;
  - La station de Ski de Bouyablane, sur une altitude de plus de 3.000 mètres ;
  - La station estivale de Bab Boudir ;
  - La source thermale d'Ain Al Hamra ;
  - La retenue de Bab Louta offrant des potentialités considérables en matière de pêche sportive, etc.

Au niveau de l'infrastructure touristique, la province dispose de 8 hôtels classés, de 3 hôtels non classés, d'une auberge, de cinq gîtes classés et de deux campings. La capacité litière de la province de Taza est seulement de 507 lits pour les hôtels classés et 56 lits.

Le nombre d'arrivés touristiques a atteint 9.878 en 2012 et le nombre des nuitées a frôlé les 16.338, quant au taux d'occupation des hôtels et des maisons d'hôtes il a été de 24%.

En dépit des richesses naturelles et culturelles dont elle dispose, la province de Taza, n'arrive pas toujours, à exploiter pleinement ses potentialités. La promotion du secteur dans ce territoire nécessite la mise en œuvre, entre autres, des actions suivantes :

- L'institution d'une représentation provinciale du département en charge du secteur;
- L'établissement d'un plan d'action consensuel et opposable à tous les partenaires, à l'appui d'une étude sectorielle approfondie ;
- La promotion des structures d'accueil ;

- Le lancement de campagnes de vulgarisation à multiples supports (dépliants, site internet, cartographie, spots publicitaires audio-visuels…);
- La consolidation des infrastructures de base et des moyens de transport et de communication.

3.4. L'artisanat

Les activités artisanales sont encadrées par 5 centres implantés dans la ville de Taza et compte 6264 artisans exerçant principalement dans les branches suivantes :

- Broderie – Tapisserie- Tissage artisanal- Sculpture
- Produits de vannerie - Taille de pierre
- Armurerie artisanale etc...

L'activité de ces artisans est répartie comme suit :

- Branche couture et textile traditionnel : 24,80%
- Branche bois, cuir, produits végétaux, taille de pierre : 32,47 %
- Activités utilitaires et de services: 42,72%.

Les tentatives d'organisations professionnelles ne manquent pas, les artisans se sont constitués en 31 coopératives réunissant 426 adhérents, 21 associations comptant 459 membres et 30 petites entreprises, dont 25 de services et 05 opérant dans la production artisanale.

La valorisation des produits artisanaux, souffre un certain nombre d'handicaps, notamment l'absence d'encadrement et de formations dédiées à la commercialisation de ces produits et à l'innovation.

3.5. Les ressources Minières

En dépit de l'existence de potentialités minières, elles demeurent néanmoins sous-exploitées. En effet, en plus des gisements salinières dont les deux qui sont actuellement en activité à Bab Merzouka et Oued Amlil, d'autres types nécessitent le lancement des études appropriées

pour d'éventuelle exploitation, tels que le plombe, le gypse, le Zinc et le barytine, plus exactement dans la zone du Moyen Atlas.

La quantité totale des extractions a atteint 15.000 tonnes en 2015.

3.6. La Formation Professionnelle

La province abrite plusieurs centres de formation professionnelle, qu'on peut remembrer comme suit :

- Un Institut Supérieur de Technologie appliquée ;
- Deux centres de qualification professionnelle ;
- Deux Etablissements de formation relevant de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail.
- Six Etablissements relevant du ministère de l'artisanat.
- Un Etablissement relevant du ministère de la jeunesse et des sports.
- Un établissement relevant du haut commissariat des anciens résistants.

Plusieurs établissements privés opèrent en matière de formation, notamment dans des domaines qui ne sont pas pris en charge par le secteur public, telles que la restauration … il y'a toutefois, nécessité de diversifier l'offre de formation professionnelle, dans des les nouveaux métiers mondiaux du Maroc (énergie renouvelable, offshoring, logistique, etc.).

Suite à l'analyse des données du contexte territorial régional et provincial, on peut constater que la province de Taza regorge d'énormes potentialités, mais dont le trait commun est la sous-exploitation des potentialités existantes. Par ailleurs, beaucoup d'efforts restent à déployer pour la valorisation de ces potentialités. Une politique de développement harmonieuse, cohérente et intégrée basée sur une vision économique claire, capable de mutualiser les efforts et ayant une vision réaliste est la seule à pouvoir atteindre cet objectif.

1.3. Contexte communal

1.3.1. Présentation

La commune Kaf EL Ghar, dont dépend territorialement le centre, fait partie du cercle de Tainest, Province de Taza. Elle est considérée comme l'une des plus anciennes communes de la Province, puisqu'elle a été créée en 1960.

Elle s'étale sur une superficie de 155,5 Km^2 et est limitée comme suit : à l'Est par les communes de Gouzet et Tainaste; à l'Ouest par la commune de Bni Oulid, au Sud par les communes de Hed Mesila et Brarha et au Nord par la commune de Tahr Souk.

1.3.2. Données géographiques

La commune est située géographiquement dans le domaine du Pré-rif où la montagne accapare la majorité du territoire (97%).

Le climat est continental avec des, hivers rigoureux et assez humides et des étés chauds et secs. La pluviométrie varie entre 400 et 600 mm par an.

La superficie de la forêt est de 2860 ha.

A la topographie accidentée, s'ajoute la présence de beaucoup de chaâbas et de twalegs. La commune est aussi traversée par Oued Chrif.

1.3.3. La structure démographique

La Commune d'Kaf El Ghar, abrite une population qui s'élève à 8.104 hab selon le recensement de 2014, répartis sur 25 douars, et dont 51,53% de sexe féminin. Le nombre des ménages est de 1.717 et la densité moyenne, quant à elle, est de 5,21 hab/km^2. Les résultats du RGPH 2014, pour Kaf El Ghar a dévoilé un taux d'accroissement annuel négatif de la population de 2,4%.

La répartition de la population par tranche d'âge, selon le RGPH 2014, laisse apparaître le groupe d'âge se situant entre 15 à 64 ans comme le plus important puisqu'il représente 62,7% de la population, suivi du groupe d'enfants de 5 à 14 ans, avec 20,3%. La troisième position est occupée par les enfants de moins de 5 ans et les plus âgés (65 ans et plus), avec des pourcentages respectifs de 8,5%, et 8,4%.

L'analphabétisme au sein de la commune a atteint 55,1% du total de la population, d'après le résultat du RGPH 2014, avec un degré plus accentué chez la population de sexe féminin avec un taux de 67,2%.
La répartition de la population scolarisée, fait révélé que c'est la tranche du niveau primaire qui prédomine avec 31,2%, suivie de celle de niveau collégial avec 7,1%, ensuite celle du niveau lycéen avec 2%, puis du niveau préscolaire ou coranique avec 4,7% et enfin la catégorie du niveau supérieur avec 1%.

1.3.4. Les potentialités économiques

La dynamique économique de la commune est fortement liée à l'agriculture, qui occupe 79,9 % des actifs de la commune.

a. Les activités agricoles

Le secteur agricole est basé, essentiellement, sur la culture vivrière, notamment, la céréaliculture, les légumineuses, le maraîchage, l'olivier (2000 Ha et une production de 200 tonnes par an) et l'élevage (9715 têtes).
Les principales occupations des sols au niveau du territoire de la commune d'Kaf El Ghar, sont les espaces de parcours, comme terre inculte et autres (5000 ha) et le domaine forestier (2860 ha). Les terrains agricoles plats sont limités, en raison du caractère montagnard de la commune.

b. Le tourisme Montagnard

L'espace montagnard de la commune d'Kaf El Ghar, recèle d'importantes richesses naturelles (crête de montagne (Tayrara 1328, gouffre (Kaf El Ghar), faune et flore), sous-exploitées.

Ces richesses doivent être mises en valeur pour créer un levier du développement durable, et constituer avec l'agriculture les supports de la relance de l'économie communale.

c. Les autres activités économiques

Ces activités se basent sur le commerce de proximité couvrant presque l'ensemble du territoire de la commune. De même on remarque l'existence de quelques activités liées à l'artisanat traditionnelle.

En somme, d'importants efforts restent à déployer pour doter ladite commune de nouvelles structures économiques, à la faveur de la consécration des orientations suivantes :

- Consolider les activités agricoles par l'incitation à l'arboriculture et la modernisation de l'élevage qui se doit désormais de tendre vers l'intensif, dans une vision de préservation des ressources forestières et du système écologique ;

- Développer les activités touristiques pour tirer bénéfice des composantes naturelles, dont regorge le territoire. L'implication de la population reste une gageure pour la réussite dans ce faire ;

- Introduire de nouvelles activités commerciales et artisanales, directement adoptées pour soutenir les secteurs agricoles et touristiques.

De telles actions s'imposent à dessein de bien asseoir l'économie locale sur des structures réalistes et prometteuses, à même de soutenir le développement du territoire, de répondre aux attentes des populations et, par ricochet, de promouvoir le volet social.

Il s'avère donc de ce bref aperçu que l'économie de cette entité territoriale est très fragile, dénotant une production aléatoire reposant essentiellement sur les variations climatiques. D'importants efforts sont à déployer pour consolider les structures économiques de ce territoire, tels que :

- Le développement des activités agricoles par l'incitation à l'arboriculture et la modernisation de l'élevage qui se doit désormais de tendre vers l'intensif;

- La consolidation de l'entraide agricole en stimulant plus de mobilisation des fellahs dans des coopératives agricoles de production, de consommation et de commercialisation ;

- L'incitation à l'implantation de nouvelles activités commerciales et artisanales, pour soutenir l'économie locale ;

- La mise en œuvre d'actions opérationnelles et réalistes pour stimuler la bonne exploitation du souk hebdomadaire. Cela appelle

les instances communales à s'enquérir rigoureusement des causes d'échecs pour pouvoir convenablement les contourner.

De telles actions s'imposent pour asseoir l'économie locale sur des structures réalistes et prometteuses, à même d'assurer le développement du territoire, de répondre aux attentes des populations et de promouvoir le volet social. Le plan Maroc vert est vigoureusement attendu pour une meilleure mise en valeur des potentialités agricoles de ce territoire, qui s'impose prioritaire, appelant une attention particulière, surtout en matière de développement de l'élevage et d'arboriculture, de part le délaissement et l'inexploitation subis au fil des ans.

1.3.5. Les infrastructures

D'emblée on peut observer que la commune de Kaf AlGhar enregistre un déficit non négligeable en équipements d'infrastructure, qu'il faut combler pour assurer le développement de ce territoire.

a. Les routes

Le réseau routier de la commune de Kaf AlGhar, n'est pas assez suffisant pour assurer convenablement les liaisons au sein de la commune. La connexion externe la reliant à Taza est faite par la route 5.404, via El Gouzat et Hed Ms'ila.

Selon le RGPH 2014, la distance moyenne à courir pour accéder à une route goudronnée est de 9,52 Km, selon le Plan d'Action Communal, les autres chemins étant à l'état de piste ou de simples sentiers ruraux, restent en deçà des besoins, de point de vue qualitatif et quantitatif.

b. Les autres infrastructures

Malgré les efforts considérables des autorités en charge pour l'extension de l'électrification rurale qui a atteint un taux d'alimentation de 80% de l'ensemble de territoire de la commune, il faut reconnaître que ce territoire est handicapé par des problèmes d'alimentation en eau potable et de réseau d'assainissement. La majorité de la population fait recours aux forages et aux sources, sans aménagements ni traitement opportun. Au niveau de l'assainissement, les habitants de la commune font usage des fosses septiques (13,1%) ou du ciel ouvert.

1.3.6. Les équipements et services publics

Les services et les administrations étatiques restent très modestes au niveau de la commune. Mis à part les quelques structures de base, telles que le siège de la commune, le caïdat, un cimetière et le souk hebdomadaire les autres réalisations, notamment, en matière sociale, se limitent, aux secteurs de l'enseignement, de la santé et de sport de sport. Un bureau de poste et un bureau de communication sont aussi disponibles.

Pour ce qui concerne l'enseignement, la commune abrite un collège où est inscrits 346 élèves en 2017/2018, formés par 17 professeurs. Au niveau du cycle primaire, la commune compte 3 établissements totalisant 40 classes, formant 721 élèves, encadrés par 46 enseignants. Cependant, il faut remarquer que beaucoup de douars demeurent éloignés des entités existantes.

Par ailleurs, la commune dispose d'un centre communal de santé, mais qui reste incapable de satisfaire en qualité et en proximité les besoins de la population communale, qui est obligée de s'orienter en premier lieu vers la ville de Taza.

Cet état des lieux requiert l'intervention des autorités compétentes réduire ces déficits, surtout dans le secteur social, notamment pour juguler les effets de l'abandon scolaire et le non accès aux services du centre de santé, largement couvert en personnel et en équipements.

Conclusion

Les opérations d'analyse menées sur les dimensions, régionale, provinciale et communale de l'aire de l'étude, nous démontrent que, l'agriculture, le tourisme et l'agroalimentaire sont des secteurs porteurs.

Néanmoins, malgré l'existence des ressources naturelles importantes et variées au niveau du secteur primaire et de services, la région Fès-Meknès n'arrive pas à tirer profit de ces atouts. Il semble que la faible intégration de ses composantes entre elles, notamment les grandes villes et avec le reste du pays a joué un rôle défavorable dans ce sens.

Le développement régional repose sur la promotion de l'investissement et l'exportation des richesses au-delà de ses frontières. La valorisation des ressources de la région nécessite une politique intégrée et cohérente, approchant le développement de la région dans une approche systémique. La création de structures d'accueil d'investissement et l'amélioration des infrastructures, maillon faible, de l'intégration régionale dans cet espace, pourraient constituer la base de son décollage économique.

Au niveau provincial, Les mêmes atouts se transposent et les mêmes contraintes s'imposent. Une approche intégrative doit être conçue pour une meilleure insertion dans son contexte. Ceci dit, en raison des liens forts qui existent entre les différentes composantes de territoires. Dans la même logique, le développement de la commune aura un impact direct sur ces centres, noyaux à travers lesquels se transmettent les effets d'entraînement à l'ensemble de l'espace communal. Le centre Kaf El Ghar, ne pourrait pas échapper à cet ordre de réflexion, ce qui va s'éclaircir à travers le diagnostic de cette aire d'étude.

Chapitre 2 : Diagnostic de l'aire d'étude

L'étude d'analyse est faite sur la base d'une approche quantitative qui vise à exploiter les résultats de l'enquête ménage, menée en 2019, qui a touché la majorité des ménages du centre dont le nombre est de 19. Les résultats de ce diagnostic vont porter essentiellement sur les axes suivants : démographique, économique, spatial et environnemental.

2.1. Localisation géographique

L'aire d'étude se situe dans le centre de la commune, elle est reliée par la route provinciale n° 5404 Via la commune d'attache, les communes d'El Gouzat et Hed Ms'ila et la ville de Taza. La distance le reliant à cette dernière est d'à peu près 42,5 Km de la ville de Taza.

Force est de constater, que ce centre ne peut prétendre, dans l'état actuel des choses, à jouer pleinement son rôle, eu égard à l'insignifiance des équipements publics et à l'absence des infrastructures de base. Au fait, les prestations qu'il offre se limitent, principalement, aux services de la maison communale, des locaux de l'administration territoriale, d'une unité scolaire, d'un collège et d'un centre de santé. De point de vue habitat, on constatera la présence de maisons éparpillées.

2.2. Démographie

L'enquête ménage du centre Kaf El Ghar a concerné une population de 87 personnes, vivant au sein de 19 familles, soit une taille moyenne de 4,6 personnes par ménage. Cette population constitue, donc, 1,07% de la population communale.

L'analyse de la taille des ménages, montre d'après les informations contenues dans le diagramme ci-dessous que ceux comptant entre 2 et 5 personnes représentent 69% de l'ensemble des ménages enquêtés, alors que ceux ayant plus de 6 à 10 personnes constituent 26% et les ménages de plus 10 personnes sont de 5%.

Diagramme n°2 : Taille des ménages

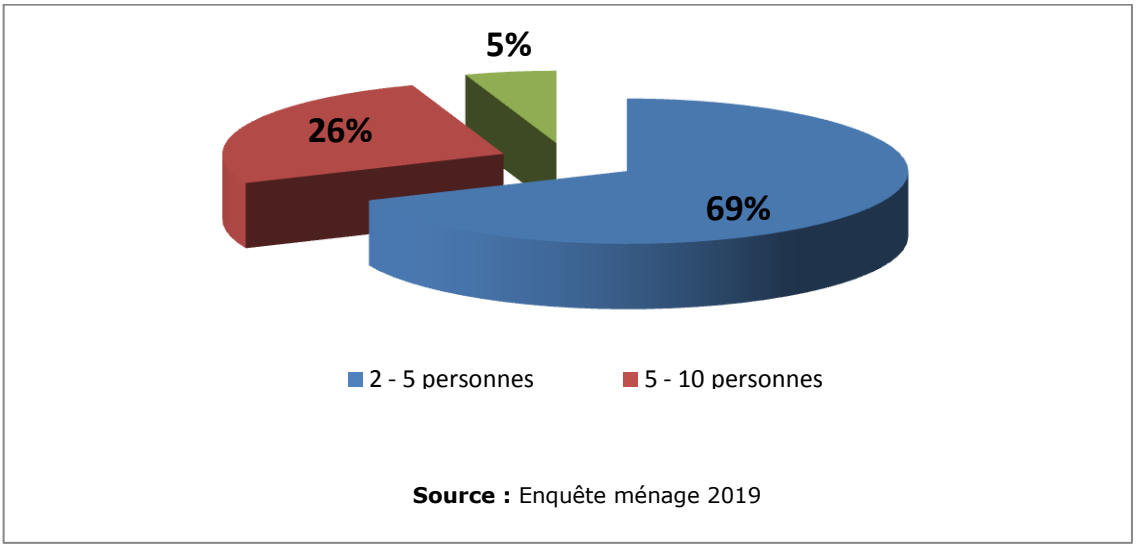

Source : Enquête ménage 2019

La répartition de la population par tranche d'âge, quant à elle, laisse apparaître une prépondérance de la tranche allant de 15 à 59 ans, avec 64,4%. Les personnes âgées de plus de 60 ans viennent en deuxième lieu avec 14,9%, suivi de celles ayant moins de 7 ans avec 11,5% et enfin la tranche d'âge couvrant 7 à 14 ans représente 9,5%.

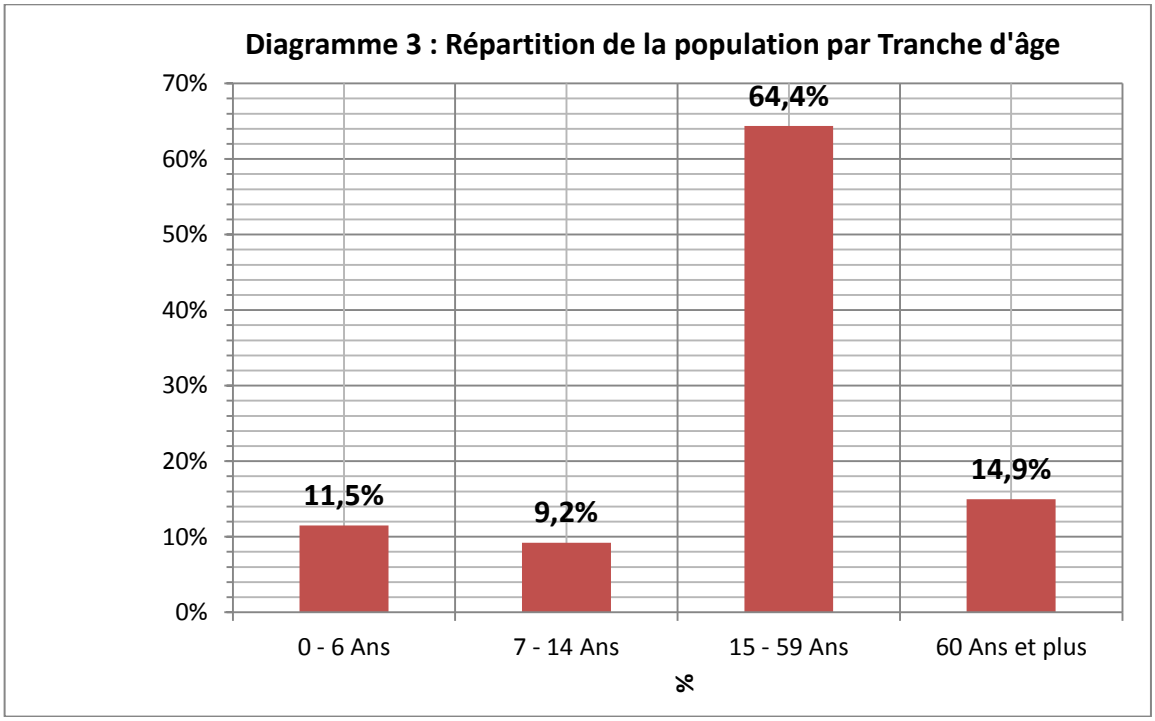

Source : Enquête ménage 2019

S'agissant de l'accès à l'éducation, la lecture des données du diagramme ci-dessous montre que le taux d'analphabétisme est de 48,1%, alors que 35,1% des recensés ont un niveau d'instruction primaire, contre 10,4% collégien, 3,9% lycéen et 2,6% d'un niveau supérieur.

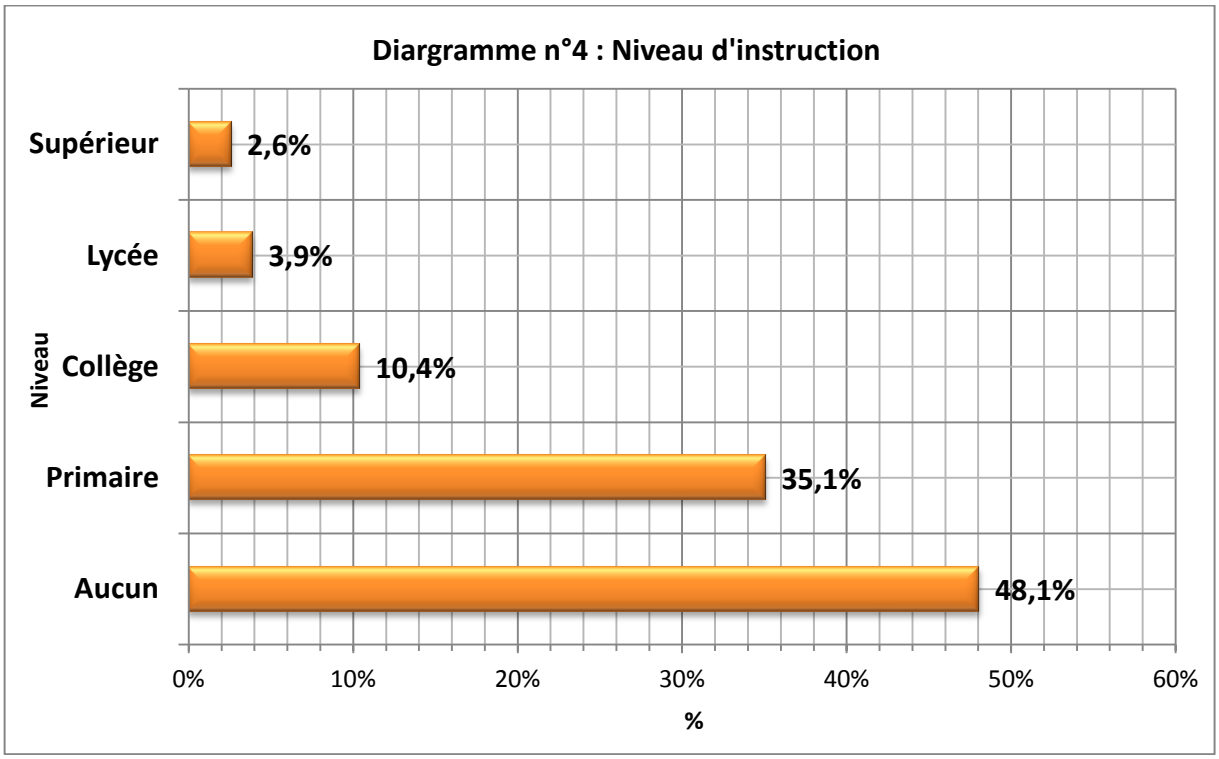

Source : Enquête ménage 2019

En matière de flux migratoires, l'enquête menée auprès des ménages a fournie les résultats qui suivent :

- 68% des ménages sont originaires de la commune ;
- 23% des familles y a immigré à partir du territoire de la commune ;
- 9% des ménages proviennent d'en dehors du territoire de la commune.

La recherche de conditions de vie meilleures, constitue la principale raison de l'immigration invoquée par les personnes recensées.

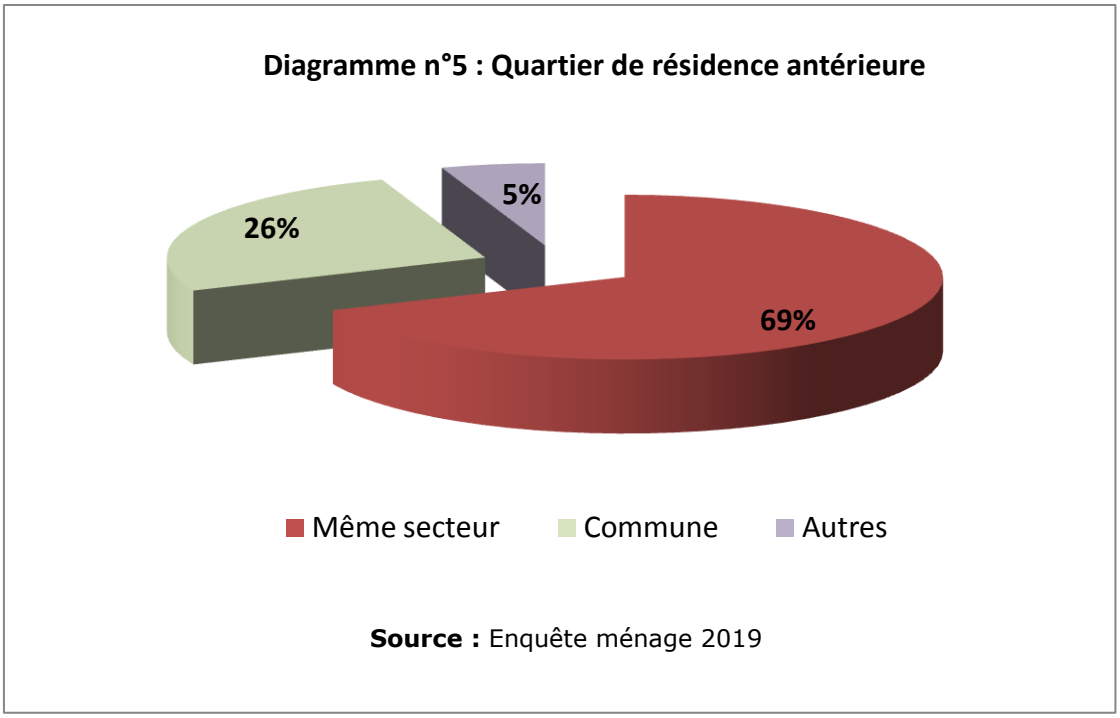

2.3. Le dynamisme économique

L'étude diagnostique du contexte communal révèle que l'économie de ce territoire repose essentiellement sur les activités agricoles traditionnelles à caractère vivrier. Les retombées de cette situation sont aisément ressenties au niveau du centre Kaf El Ghar qui, revêt le caractère de douar sans éléments distinctifs majeurs.

De par la géographie de l'espace peu clémente, l'insuffisance des infrastructures routières, la déficience des programmes et actions publiques réalisés depuis sa création et l'insuffisance des ressources et moyens communaux, le centre Kaf El Ghar n'a pu à nos jours bénéficier des moyens d'un développement intégré et rationnel.

2.3.1. Niveau de vie de la population

L'état précaire de son économie est d'ailleurs, reflété par le niveau vie de la population du centre. Ainsi, 40,3% des actifs occupés exercent une activité agricole, 33,9% sont constitués d'ouvriers, 14,5% de la population active exerce une activité commerciale, 8,1% une activité informelle.

Diagramme n°6 : Catégorie socio-professionnelle

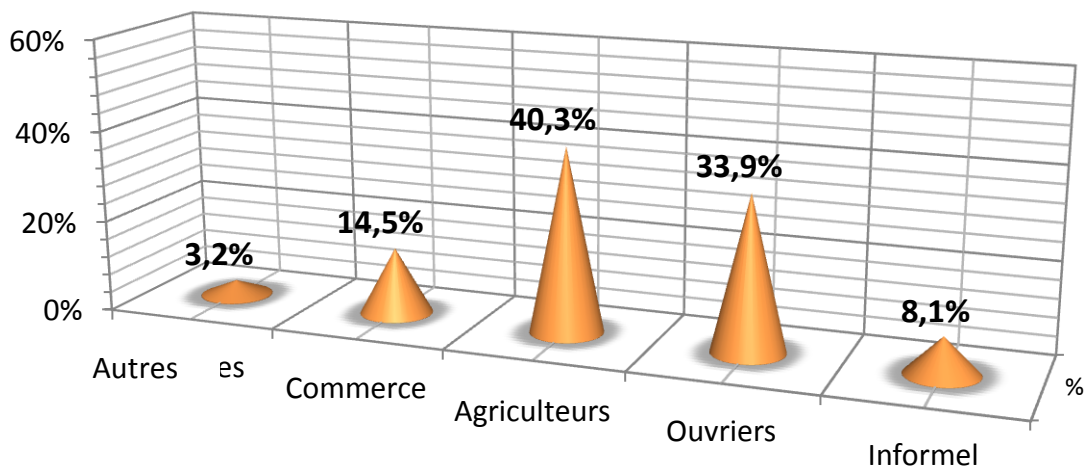

Source : Enquête ménage 2019

Cet état de précarité apparaît aussi lorsqu'on analyse les revenus des ménages du centre. En effet, 79,9% d'entre eux ont un revenu inférieur ou égal à 3.000 dirhams, 15,8% gagnent entre 3.000,01 et 5.000 dirhams et 5,3% seulement réalisent un revenu supérieur à 5.000 dirhams.

Diagramme n°7 : Répartition de la population active par tranche de revenu mensuel en dirhams

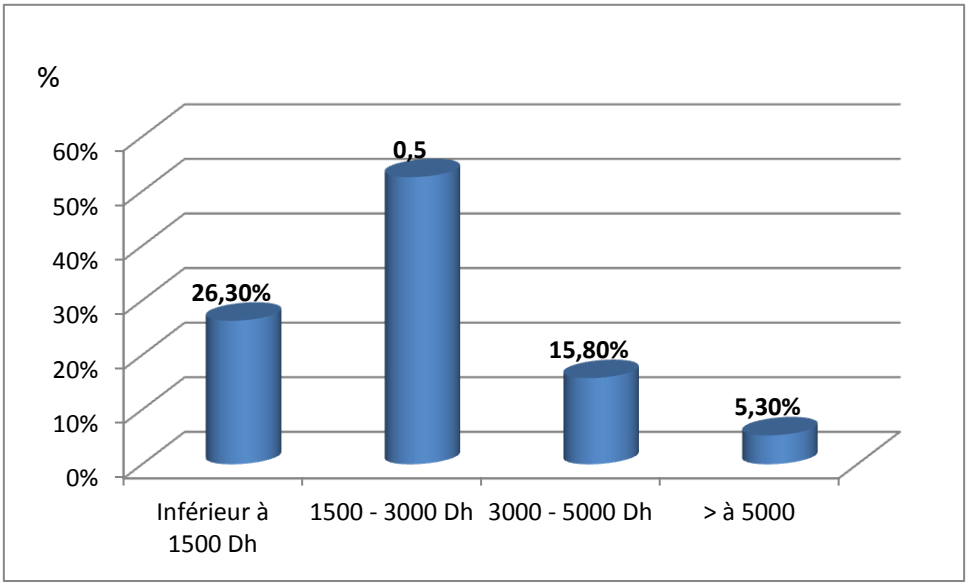

Source : Enquête ménage 2019

Le caractère modeste du niveau de vie des ménages dans le centre Kaf El Ghar, se manifeste dans l'affectation de leurs revenus. Ainsi, 79% des ménages consacrent entre 1.000 et 3.000 dh aux dépenses relatives à la consommation, ce qui représente pour une famille composée d'à peu prés de 5 personnes 600 Dh en moyenne par personne, pour le montant maximum de cette tranche, alors que pour le montant minimum, il n'est que de 200 Dh.

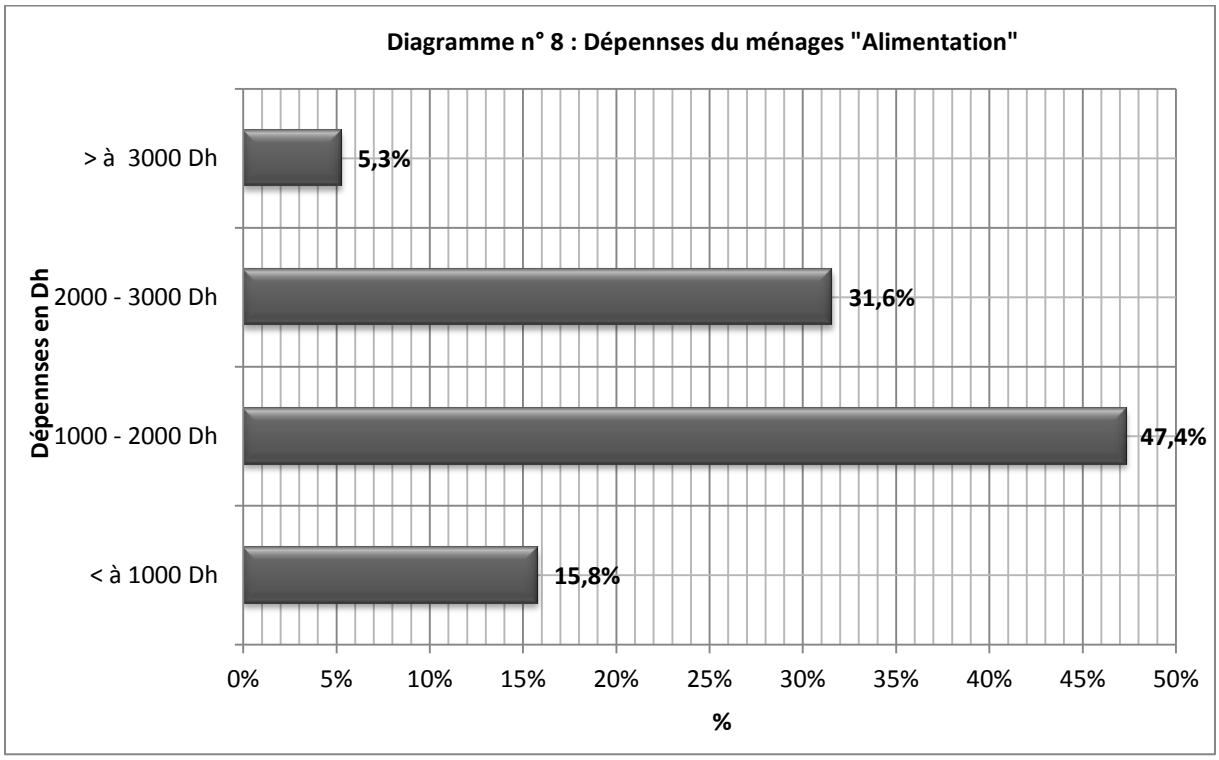

Source : Enquête ménage 2019

2.3.2. Activités économiques

Il est évident que l'économie du centre Kaf El Ghar, repose, principalement, sur les activités agricoles. La présence du souk hebdomadaire facilite l'écoulement d'une partie de la production agricole de la commune. Le comptage effectué a permis de constater sa faible activité.

En plus du souk hebdomadaire d'une superficie d'un hectare environ, on note l'existence dans le centre Kaf El Ghar de petits commerces de

proximité réservés à la vente des denrées alimentaires au détail, ainsi que quelques artisans et prestataires de services.

Nous pouvons en conclure, que ce centre n'est pas encore organisé en un véritable lieu d'activité permettant son rayonnement sur les espaces voisins.

L'activité économique embryonnaire du centre a un impact direct sur le niveau des populations. Dans ce cadre, la commune de Kaf El Ghar est appelée à valoriser ses potentialités dans la perspective de doter le centre des moyens nécessaires lui permettant de jouer un rôle moteur pour le reste du territoire de cette commune.

2.4. L'analyse spatiale

L'état de lieu, dévoile que l'aire d'étude ne dispose pas véritablement d'un noyau urbain au sens spatial du terme. D'ailleurs, cette caractéristique se manifeste de visu dans ce centre, puisque aucune harmonie, ni alignement ne se dessine à l'œil nu, ni même sur le plan architectural.

2.4.1. L'utilisation du sol et morphologie

L'occupation des sols, révèle l'existence de la maison communale d'un centre communal de santé, d'un collège, d'un caïdat, d'un collège, d'une école primaire, d'une agence postale, d'un bureau de communication, d'un noyau d'habitat dispersé, d'un souk, d'une mosquée, d'un terrain de sport, d'un abattoir, de Dar talib, d'un centre d'éducation et de formation, siège de la gendarmerie Royale, d'une maison de jeunes transformée en salle des fêtes officielles et deux cimetières. Comme il faut noter l'existence apparente de plantations d'oliviers.

Carte n°4 : Occupation du sol dans le centre Kaf ElGhar

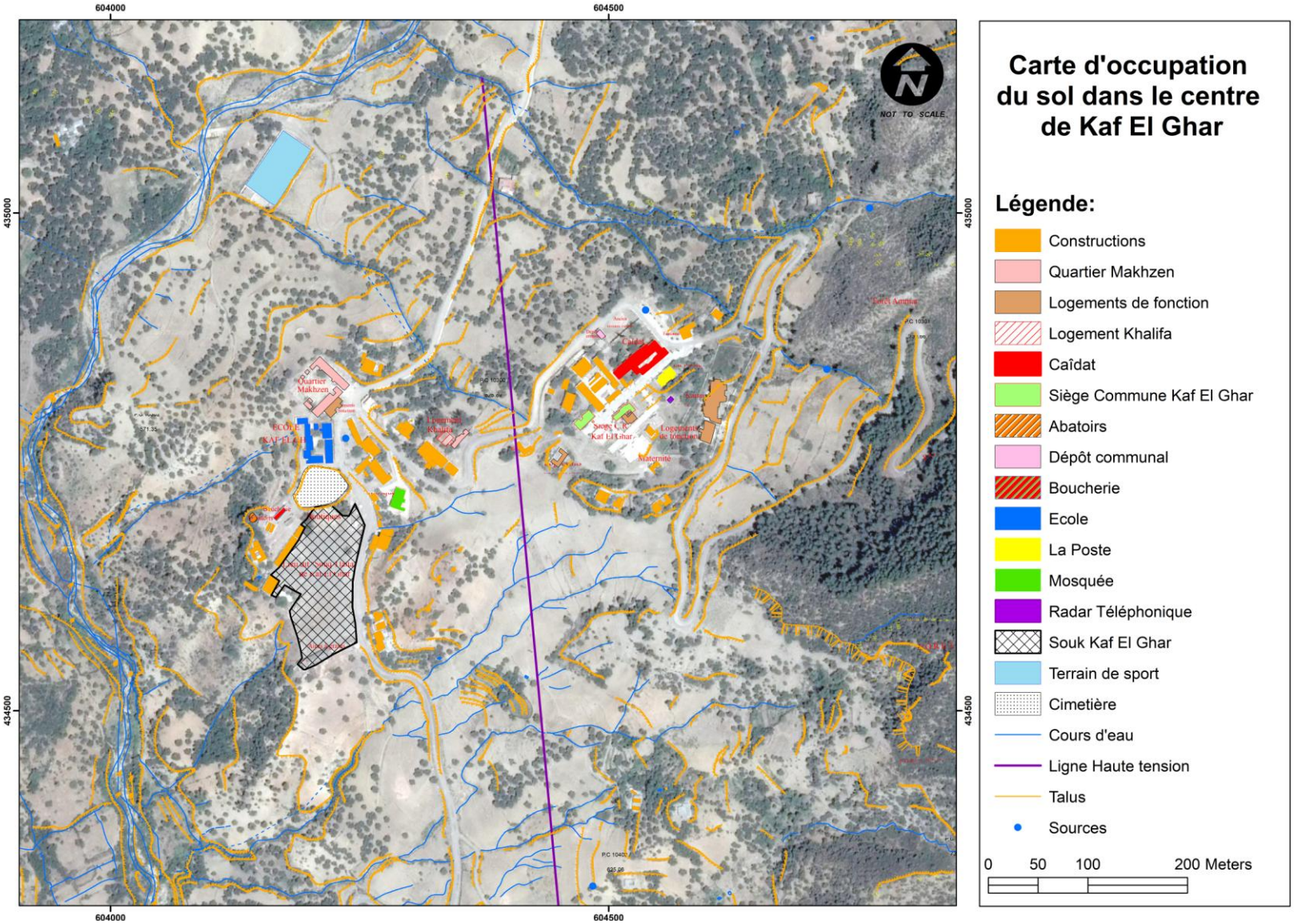

Source : Image satellitaire, Restitution, exploitées et adaptées par BET _ Urba Artech A.Zoukh

2.4.2. L'habitat

Hormis les équipements publics, l'enquête habitat au centre Kaf El Ghar a concerné 19 logements de types privés suivants : 5 économiques, 9 précaires, 1 rural et 4 spontanés.

Digramme n° 9 : Types d'habitat dans le centre Kaf El Ghar

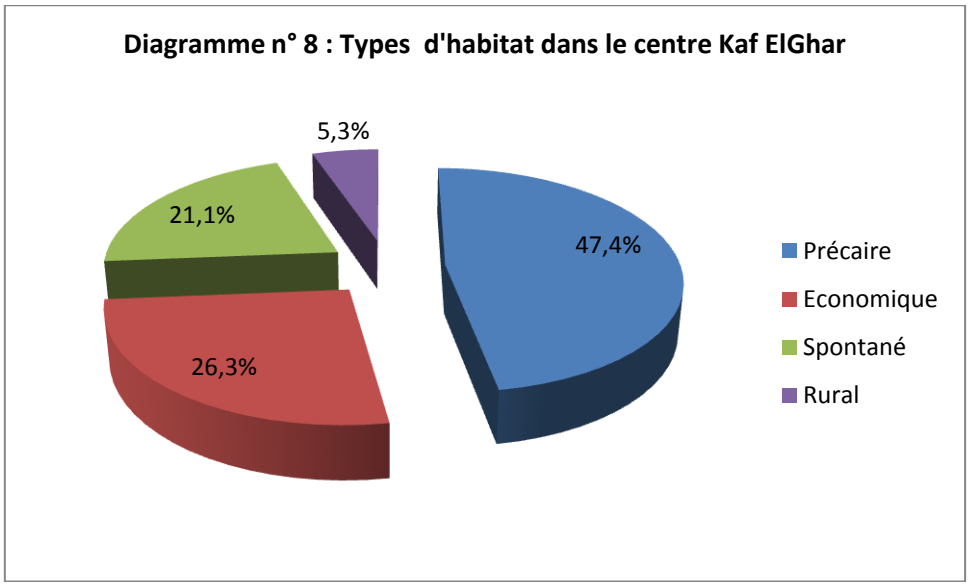

Source : Enquête ménage 2019

L'habitat économique est construit en respect du minimum requit au niveau des matériaux et de l'architecture.

En ce qui concerne, le seul habitat rural, c'est le pisé qui est prédominant. L'habitat dit précaire fait usage de matériaux locaux, en faisant des bâtisses vernaculaires à risque, appelant soit des interventions de confortement, soit catégoriquement leur reconstruction.

Pour ce qui est de l'habitat dit spontané, même s'il est fait par recours à des matériaux modernes (acier, ciment,…), sa réalisation est faite sans l'appui ni l'intervention des hommes de l'art.

En outre, il faut noter qu'il n'y a pas d'éléments distinctifs en matière architecturale, à part les caractères de ruralité et de simplicité.

Les superficies des lots au niveau du centre sont réparties presque à part égale entre celles inférieures à 100 m^2, se situant entre 100 et 200 m^2, les superficies comprises entre 200 m^2 et 400 m^2 et enfin celles supérieures à 400 m^2.

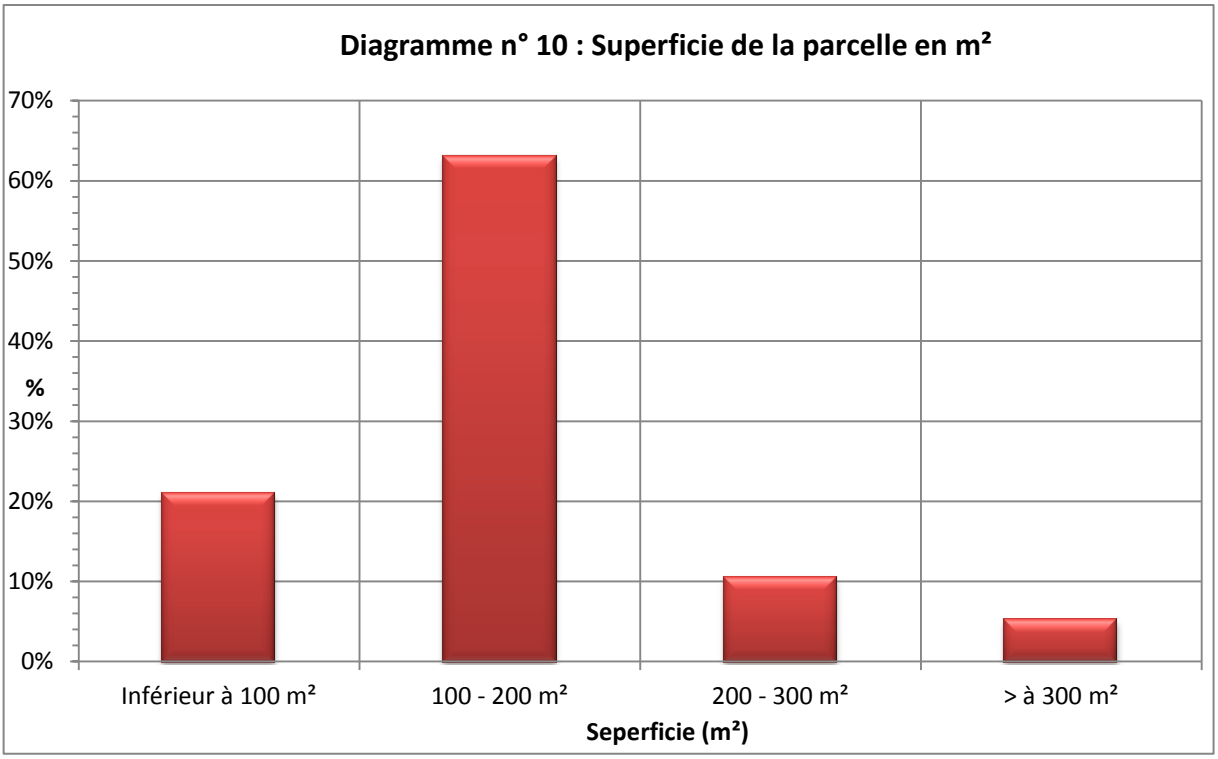

Source : Enquête ménage 2019

Pour ce qui est de la superficie des logements, l'on peut remarquer que 63,2% des bâtisses sont inférieures à 100 m^2, 21,1% sont comprises entre 100 et 200 m^2. Toutefois, on remarque que 15,8% d'entre elles sont supérieures à 15,8 m^2.

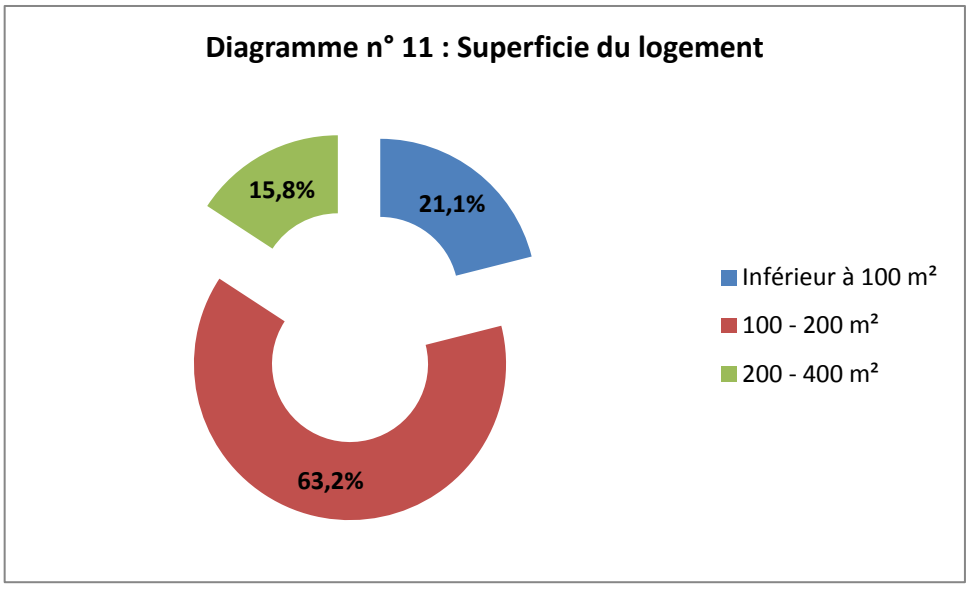

Source : Enquête ménage 2019

En ce qui concerne l'année d'achat des terrains, l'enquête ménage montre que 52,6% ont été acquis avant 1975, 31,6% entre 1975 et 2000 et 15,8% durant la période supérieure à 2000.

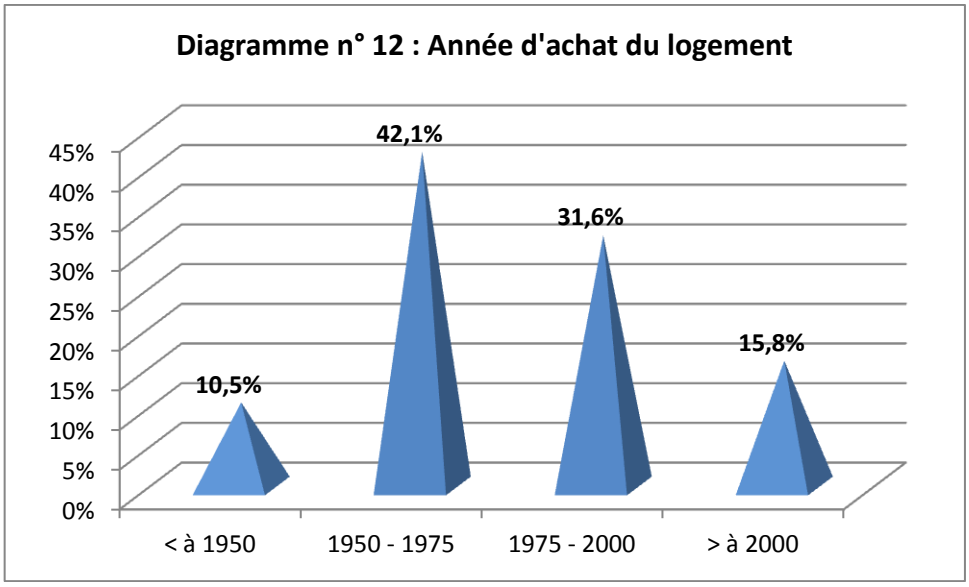

Source : Enquête ménage 2019

La consistance des logements est comme démontrée par le tableau ci-dessous.

Tableau n° 3: Répartition des logements par nombre de pièces

Consistance des habitations	Nombre d'unités	Pourcentage
< à 3 Pièces	3	15,8%
3 Pièces	6	31,6%
4 Pièces	5	26,3%
5 Pièces	4	21,1%
7 Pièces	1	5,3%
Total	**19**	100,0%

Source : Enquête ménage 2019

Toutefois, l'enquête ménage a révélé que les insuffisances des logements, d'après les enquêtés, sont dues pour 30,4% au logement lui-même et qu'à peu près le même taux d'insatisfaction pour le nombre des pièces, alors que les matériaux utilisés et la superficie interviennent à raison, respectivement de 17,4% et 6,5%.

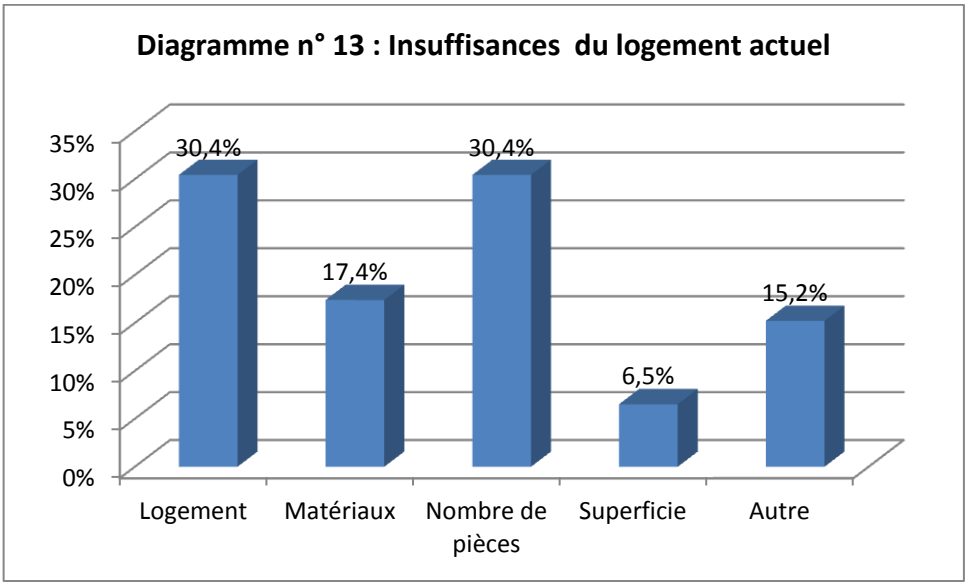

Source : Enquête ménage 2019

Faute d'activités génératrices de ressources, il faut noter l'absence de toute convoitise foncière de fait et que l'étude d'urbanisme doit militer à bon escient pour promouvoir le développement de l'habitat au centre à l'appui d'actions économiques, sociales engendrant plus d'attrait.

Carte n°5 : Carte foncière du centre Kaf El Ghar

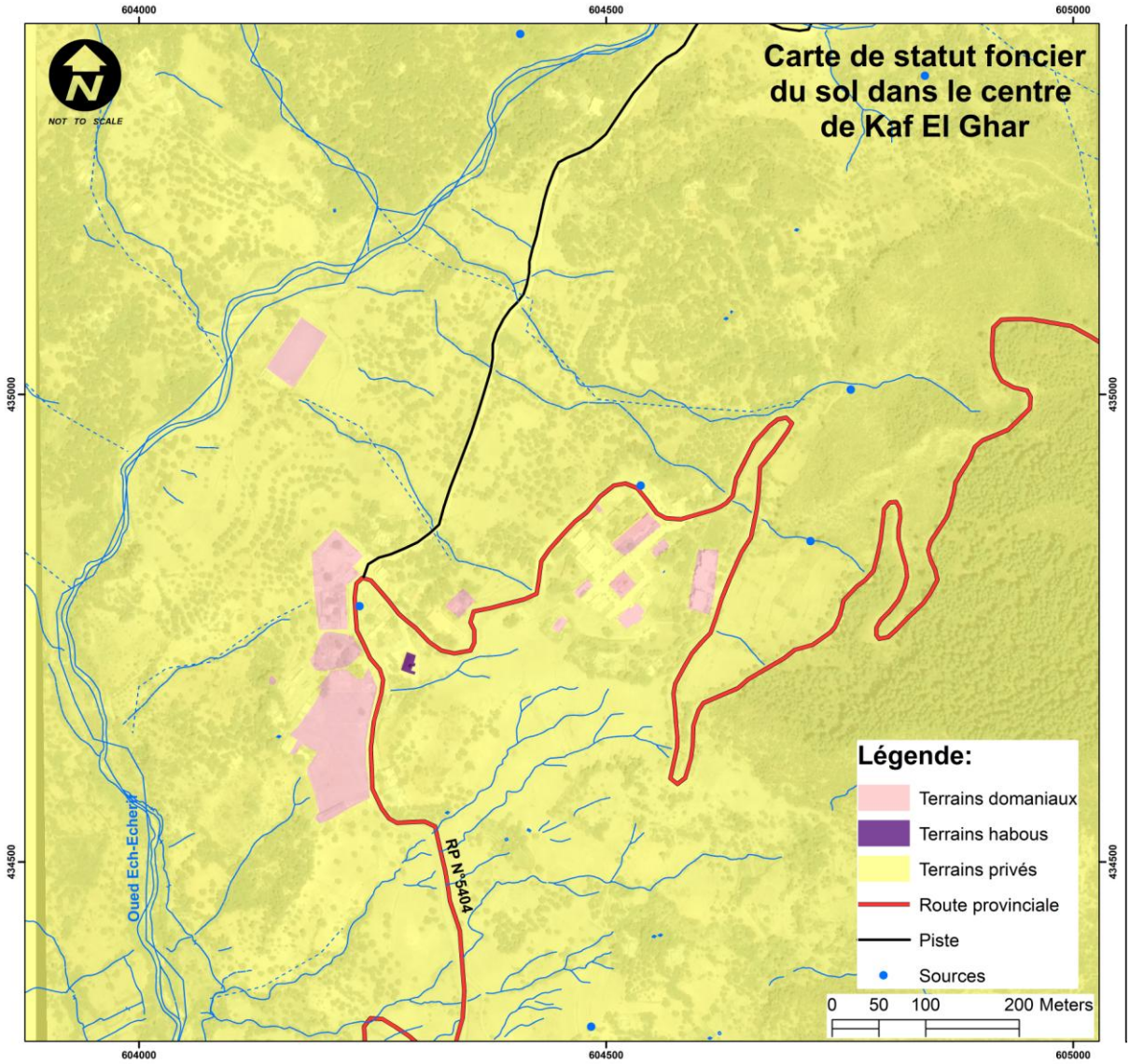

Source : Image satellitaire, adaptée par BET _ Urba Artech A.Zouk

La lecture de la carte foncière de la commune révèle que, c'est la propriété de type privée qui domine dans le centre. On note aussi, l'existence de quelles que parcelles de type domanial et un petit terrain appartenant aux Habous.

2.4.3. Les infrastructures et les équipements

Dans la même logique de toute la commune, le centre Kaf El Ghar souffre d'un manque considérable au niveau des infrastructures de base.

a. Electricité

Grace aux efforts de l'ONEE et de la commune, l'ensemble de l'échantillon enquêté est relié au réseau d'électricité.

b. Eau potable

En matière de l'eau potable, il faut signaler que la majorité des logements sont reliés au réseau de l'eau potable (compteur individuel). Deux ménages font recours aux puits.

Carte n° 6 : Ressources en eau dans le centre Kaf El Ghar

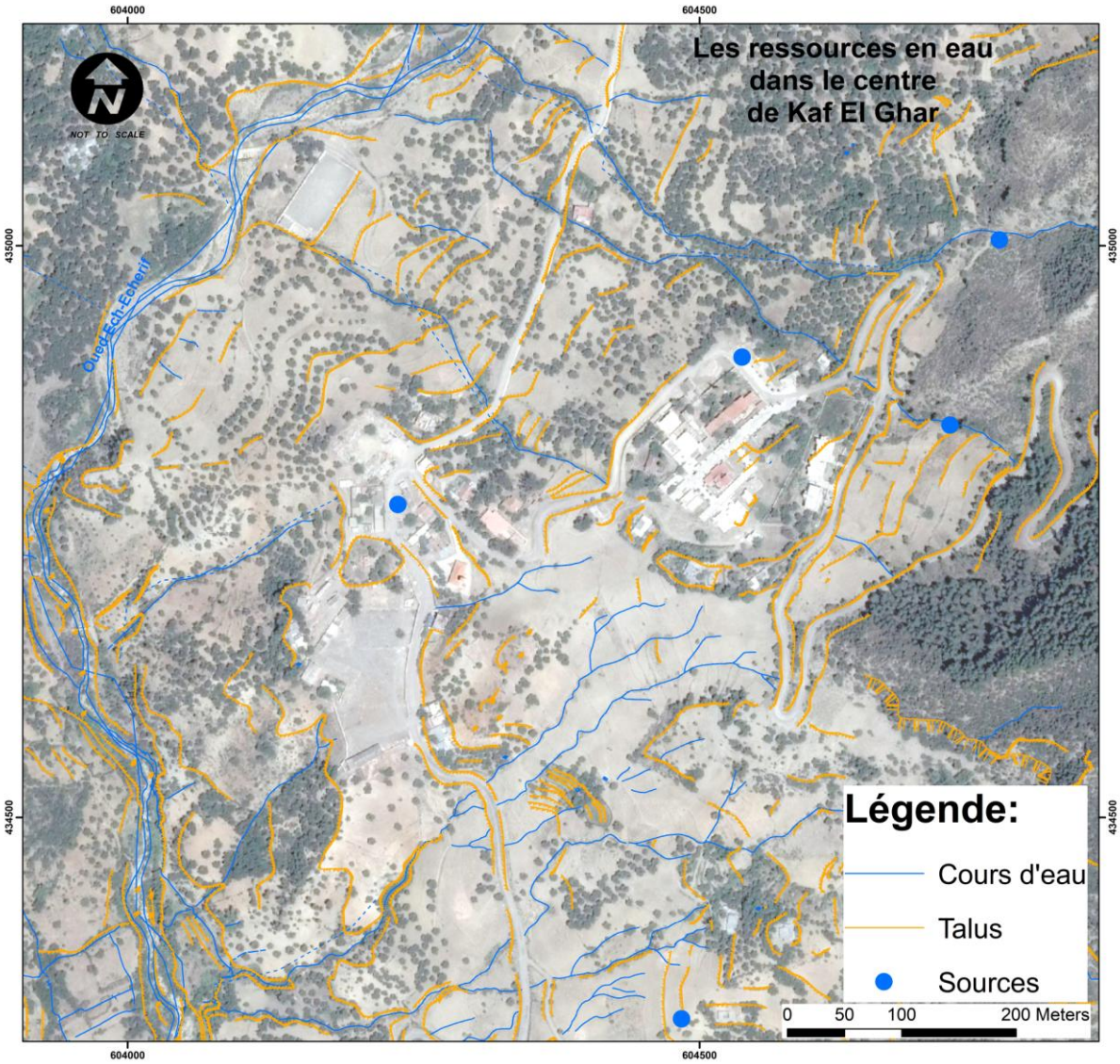

Source : Image satellitaire, adaptée par BET _ Urba Artech A.Zoukh

c. Assainissement

A ce niveau on note l'absence d'un réseau d'assainissement liquide, ce qui implique que 15 ménages font recours aux fosses septiques et 4 au ciel ouvert.

Quant aux déchets solides ils sont vidés en pleine nature, mais de façon dispersée, faute de dispositif de collecte.

d. Transport

Le déplacement des habitants vers les autres lieux se fait, soit par le biais de grands taxis, de transport mixte, de véhicules propres, soit par le recours au transport clandestin. Il est à noter que la quasi-totalité de la population de la commune fait le déplacement vers le centre à pied ou à dos de bettes de somme.

e. Enseignement et santé

En matière d'enseignement, le Centre Kaf El Ghar dispose d'un collège qui a inscrit 346 élèves en 2017/2018, formés par 17 enseignants et une école primaire.

Au niveau du secteur de santé, le centre abrite un centre communal de santé où y est affecté 3 infirmiers qui dispense des soins primaires.

Ce centre de santé qui abrite aussi un service pour accouchement pour la femme où 2 sages femmes en assurent l'encadrement, profite à l'ensemble de la population avoisinante, malgré les difficultés d'accessibilité.

Carte n°7 : Equipements et services publics dans le centre Kaf El Ghar

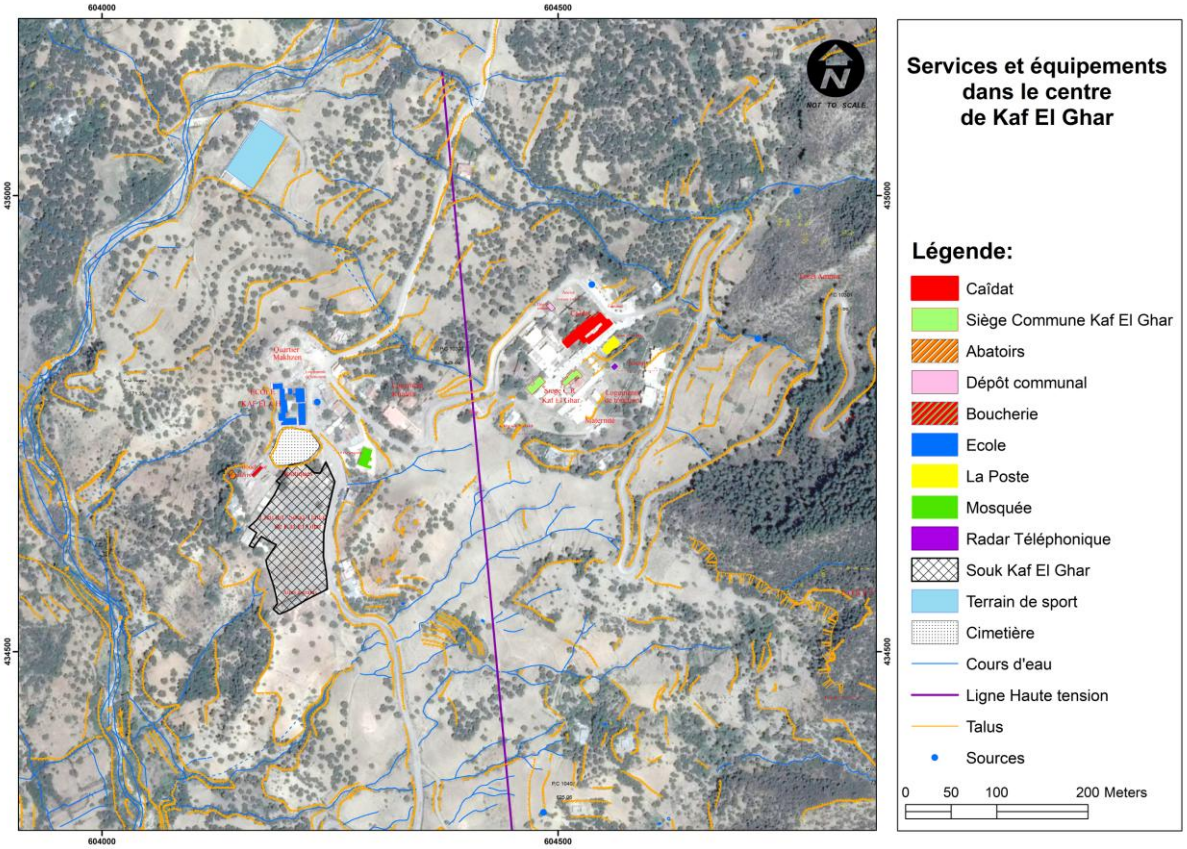

Source : Image satellitaire, adaptée par BET _ Urba Artech A.Zoukh

Les déficits en matière des équipements

A l'exception des équipements publics suivants : le collège, l'école primaire, le centre de santé communal, le centre d'éducation et de formation, dar talib, le Caïdat, la maison communale, l'agence postale, le bureau de communication, le siège de la gendarmerie Royale , le terrain de sport, le mosquée, les deux cimetières, la maison de jeunes transformée en salle des fêtes officielles, un manque au niveau des autres types équipements.

Ce manque concerne principalement de :

- Maison de jeunes ;
- Bibliothèque;
- Jardin public ;
- Garderie.

Il apparait ainsi qu'un effort supplémentaire doit être consenti pour améliorer l'accessibilité de la population au centre, à travers l'aménagement davantage de sentiers et des routes liant les douars entre eux et ces derniers au centre Kaf El Ghar.

Il en résulte que la concrétisation d'un document d'urbanisme supportant et réglementant les nouveaux espaces à ouvrir à l'urbanisation serait de bonne aubaine pour la réalisation des infrastructures nécessaires, ne-serait-ce que progressivement, au prorata du rythme d'urbanisation et des disponibilités budgétaires.

Animées par cet ordre de réflexion, plusieurs propositions émergent d'elles-mêmes. Les plus probantes, de par leur réalisme et leur faisabilité, peuvent être sommairement présentés comme suit :

- L'initiation d'une urbanisation dynamique du centre Kaf El Ghar, reposant sur la mise en œuvre d'actions volontaristes, mettant en conjugaison les efforts publics et privés.

- La mise en place d'une infrastructure touristique, même embryonnaire, combinant hébergement, loisirs et écotourisme, est l'un des leviers prometteurs à développer, pour mettre à profit les potentialités naturelles que recèle le territoire etc.

- D'autres activités, viendraient, en second rang pour consolider le développement socio économique voulu, tel que l'artisanat, le commerce et les services, pourvu de bien penser les structures d'accueil qui s'y rallient.

- L'initiation d'une opération d'habitat adaptée aux besoins et aux spécialités locales, la réalisation d'un lotissement serait bénéfique pour le développement du centre Kaf El Ghar, car elle permettra, de rassembler les populations autour des équipements publics existants et futurs, de conforter la réalisation des infrastructures et de préserver également l'écosystème par l'amoindrissement de l'impact généré par l'éparpillement des demeures.

Dans tous les cas de figure, il y a lieu de se soucier en premier lieu des supports économiques à mettre en place pour assurer des revenus concrets aux populations et de par là, favoriser une urbanisation soutenue

et spontanée de ce centre. Toute autre option qui laisserait à croire que les seuls équipements publics peuvent promouvoir un quelconque développement, verseraient irréfutablement dans l'iconoclasme.

2.4.4. L'évaluation du PDAR 2008

En effet, le contenu du Plan de Développement du centre Kaf El Ghar, se rapprochant de son échéance de caducité, a connu une mise en œuvre réduite spatialement, et limitée spatio temporellement. Le document POS présenté, confectionné, sur la base d'une image satellitaire récente, en comparaison avec les zonages et les programmations d'équipements socio collectifs éducatifs et administratifs, font apparaitre :

a. Les réalisations des équipements et de la voirie projetés

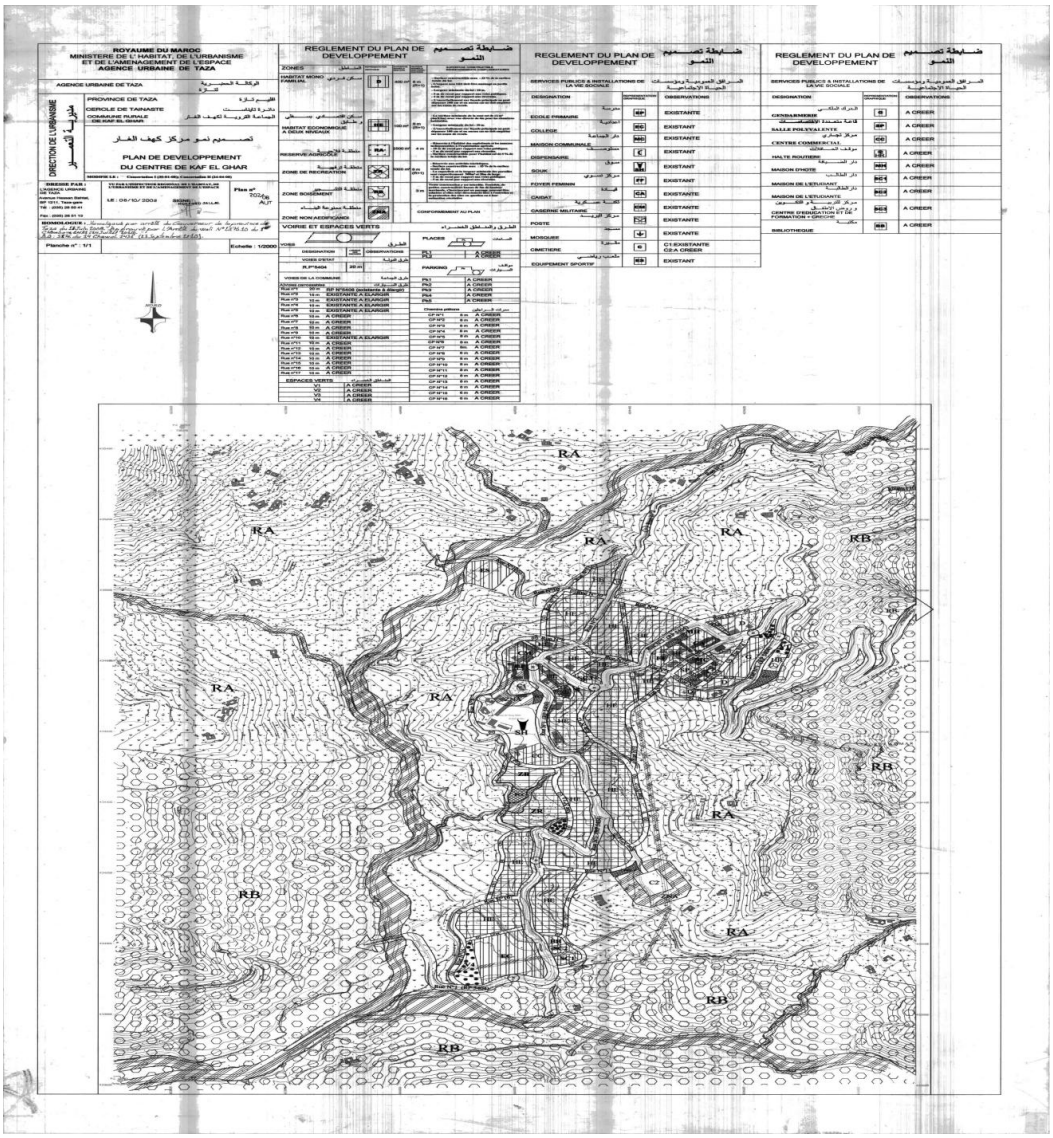

La consultation et l'analyse du document graphique du PDAR Kaf El Ghar de 2008, font apparaitre un contenu très important et consistant en zones urbaines et notamment en équipements et voirie dont ne font apparaitre que quelques équipements comme a été sus mentionné, et dont 12 équipements existants et 10 équipements à créer, 02 places (01 est réalisée) et 5 parking (aucun parking n'a été aménagé)et ce comme en témoigne ledit document ci contre.

Au fait, la mise en œuvre du dit document graphique PDAR de Kaf El Ghar (2008), fait apparaitre, et entre autres (si oubli ou omission) les fondamentaux suivants :

1. La construction du Lycée Collégial EC, donnant sur La Rue N°1 (RP N° 5404) ;
2. La Construction de Dar Talib supporté par l'équipement public SC1 coude à coude avec la programmation de SC2 et BB ;
3. L'élargissement renforcement de la Rue N°1 (tronçon de la RP N°5404), et ce dans le cadre de la mise à niveau urbaine du Centre ;
4. La consécration d'une trame de réseau viaire embryonnaire, cumulant entre voies, rues d'aménagement, chemins piétonniers, favorisant l'articulation et la fluidité de circulation entre les entités spatiales dont principalement, le noyau administratif et le reste des entités mais avec moins de structuration et d'efficience ;
5. La réservation des zones d'activités économiques et récréatives, actées par la mise en œuvre du centre commercial, des équipements d'animation et de loisirs, en l'occurrence, **la maison des jeunes**, le centre d'éducation et de formation ..., le terrain de sport ;
6. Le renforcement des équipements et services collectifs (bibliothèque, maison de l'étudiant, Centre d'éducation et de formation..) ;
7. L'aménagement du terrain de sport ES donnant sur la Rue N°10 ;
8. L'aménagement de la Place de la mosquée PL2 ;
9. La réalisation de la construction du Siège de la Gendarmerie Royale G, donnant sur la Rue N°1 (RP N°5404) ;
10. L'aménagement du siège de la maison Communale MC et la maison des jeunes SP, avec la viabilisation des rues N° 3, N°4 et N°5 ;
11. La viabilisation des chemins piétonniers CP N°2 et CP N° 3 ;
12. La construction du siège du caïdat CA, (constructions avoisinantes aussi), en la soutenant avec un mur de soutènement, du côté donnant sur la Rue N°1 (RP N° 5404);

13. L'aménagement de la Rue N°2 en piste publique menant vers…… et permettant de relier le centre avec les entités spatiales situées dans la partie Nord est et nord ouest ;

14. La non consécration, à bon point, des superficies importantes des zones d'habitat HE, jugées excessives par rapport aux projections démographiques du centre évaluées à l'horizon du PDAR allant tomber en caducité ;

15. La non consécration, à bon point, des superficies importantes des zones d'habitat HE, jugées excessives par rapport aux projections démographiques du centre évaluées à l'horizon du PDAR allant tomber en caducité ;

16. La constatation d'un gel de terrain pour les programmations des zonages ZR et RS sans étrenne aucun ;

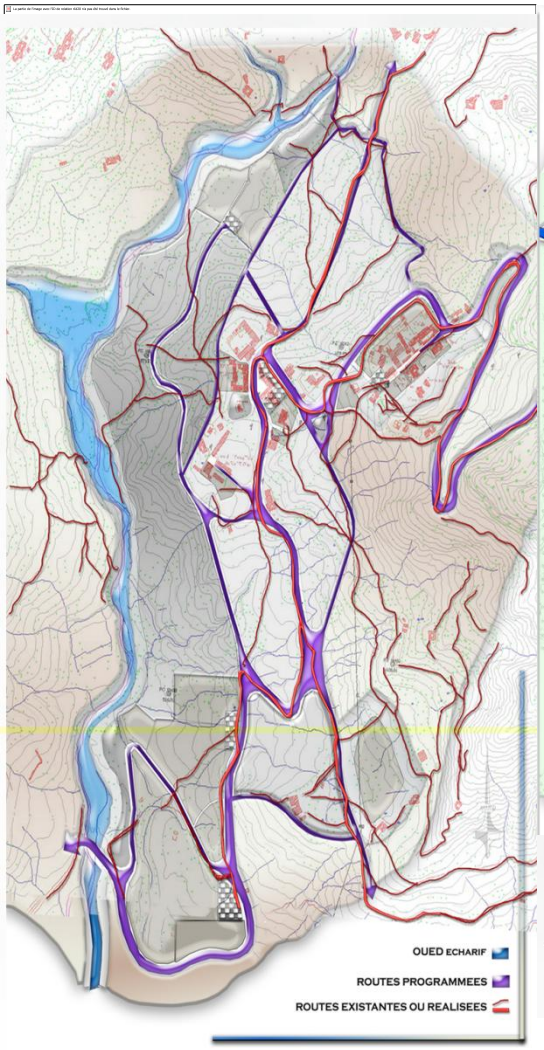

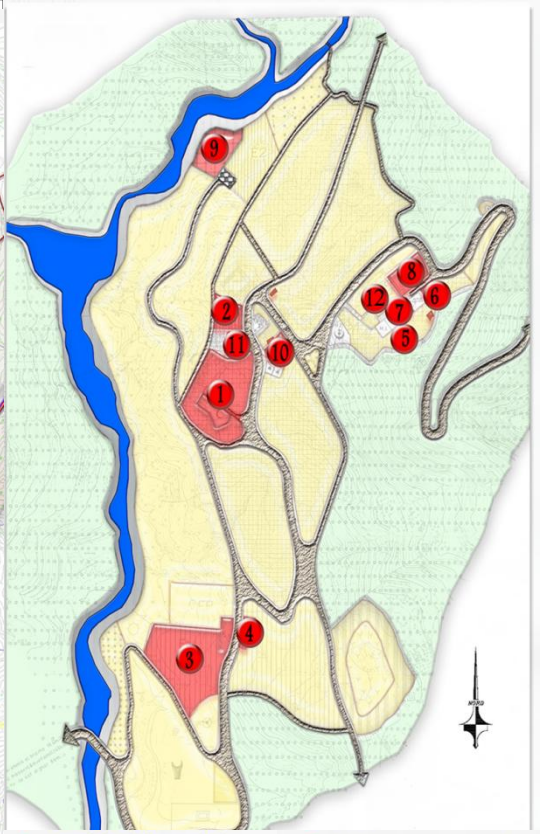

17. L'amélioration de la qualité de l'esthétique et de la voirie urbaine du centre grâce à la mise en œuvre d'un projet de territoire consistant, ayant permis , sous la Houlette de l'agence Urbaine de Taza Taounate, de la Commune, de la Province de Taza et des Hautes

Instances Chargées de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, la réalisation de projets convergeant avec le zonage du PDAR et ayant conforté son contenu.

Quant au cadre bâti, se rattachant à l'habitat, il y a peu de constructions quasiment dédiées ,d'une manière générale, à l'habitation individuelle, et triste de faire ce modeste constat quant au développement urbanistique du centre assez réduit, et dont les causes peuvent être énumérées comme suit :

1- L'incapacité financière de la commune pour engager les coûts nécessaires à la réalisation des équipements et des infrastructures programmées stipulées dans un laps de dix années. Elle se trouve incapable de financer ou de participer au financement des opérations, ayant engendré le coût d'urbanisation du PDAR dont on parle ;
2- Les coûts onéreux, hors portée des capacités financières de la collectivité, pour ce qui concerne la consécration des projections des documents d'urbanisme et la réalisation des orientations des études sectorielles, même dans un cadre partenarial ;
3- Le désengagement des départements ministériels, quant à la réalisation des équipements, des infrastructures, assainissement, voirie, Aep, et des installations techniques et technologiques, relevant de leurs compétences et font parties de leurs prérogatives ;
4- L'inexistence des réseaux d'assainissement et encore moins, l'adduction en eau potable, favorisant l'usage de fosses sceptiques ou de rejets à ciel ouvert, d'où émane l'inquiétude d'amplifier et d'aggraver la dangerosité de pollution des eaux des sources, et du cadre naturel agréable dont jouit ce centre, d'où des retombées néfastes sur l'environnement et la santé ;
5- - Plusieurs constructions, restent liées au centre par de simples pistes. Par ailleurs, leurs ruelles et chemins ne sont ni revêtus ni aménagés ;

6- Les pénétrantes à certains petits ilots sont étroites, ne permettent point la fluidité de la circulation et n'offrent que de minimes possibilités de stationnement ;
7- La réglementation de la circulation en vigueur nécessite d'être reconsidérée à la lumière d'une étude technique appropriée ;
8- Les parkings aménagés sont inexistants ;
9- L'absence d'investissements privés dans ces secteurs, au vu des revenus de la majorité des populations, dont les bourses ne peuvent assumer les frais de recours à des prestations rémunérées. L'expérience de l'assistance architecturale est un bel exemple pour stimuler les populations démunies et les encourager à construire leur propre logement, au lieu de participer négativement dans l'exode rural et empirer le déclin démographique de la commune et du centre de Kaf El Ghar ;
10- L'absence d'assiettes foncières immatriculées, pour les exploiter dans le repérage des bornes des parcelles, et l'implantation des projets. Le recours à l'établissement des plans topographiques et des plans côtés est hautement louable, conforte cette révélation, demeurant un manque à gagner ;
11- L'absence de projets d'envergure pour restructurer le centre et promouvoir, le requis en voirie, à part le projet de mise à niveau urbaine du centre qui a eu tant de répercussions positives sur l'amélioration de la qualité de l'esthétique et de requalification spatiale du centre Kaf El Ghar , en matière de voirie et d'équipements socio collectifs et administratifs.

b. Les règles d'utilisation des sols et celles applicables à la construction.

En effet, ces règles édictées par le règlement d'aménagement rattaché au document graphique du PDAR de Kaf El Ghar de 2008. Elles différent selon les zonages et affectations et ce comme en témoigne le contenu de ce document et comme suit :

- Pour la zone d'habitat mono familial D, la superficie minimale exigée est arrêtée à 400,00 m² avec une hauteur maximale de 8,00 m et un prospect de R+1 (deux niveaux). Pour cette zone d'habitat, la surface constructible ne doit en aucun cas, dépasser les 33% de la surface du lot et ce qui plus intéressant, c'est l'aménagement de l'espace non construit en jardin et verdure. Pour ce qui concerne, la largeur minimale de la parcelle à édifier, il est impératif de s'inscrire dans un minimum fixé à 10 mètres, et des reculs de 5m et 4m observés respectivement par rapport aux voies publiques et aux propriétés riveraines. Tandis que les règles régissant les encorbellements, dans cette zone, sur la façade principale, ne doivent pas dépasser 1,00m, sans pour autant, empiéter à tord sur les zones dédiées aux reculs précités ;
- Quant à la zone réservée à l'habitat économique, à deux niveaux HE, les dites règles prescrivent l'obligation de se conformer à un minimum parcellaire de 100,00m², en R+1 et une hauteur de 8,00m (je crois que c'est dommage pour les très beaux paysages et les vues panoramiques se dégageant des sites constructibles, à partir desquels et avec des hauteurs un peu plus élevées, on pourrait avoir une exploitation plus judicieuses des terrains à dessein de préserver ces derniers…).

  La largeur minimale des lots, dans cette zone, est fixée à 10,00m, tandis que la maximale de l'encorbellement est de 1,00m et la superficie des cours adoptée est de 12,00m², ce qui est conforme aux règles de l'art et aux normes de construction requises. Il n ya rien à dire ;
- En ce qui concerne, la zone de réserve agricole RA, elle est affectée à l'habitat des exploitants agricoles, et des annexes s' y rattachant, une superficie minimale des lots est fixée à 1000,00m² avec une hauteur maximale de 4,00m. Pour y construire (à concurrence de 5% de la superficie du lot) , on

doit avoir des reculs respectivement de 10,00m et 5m par rapport aux voies publiques et aux propriétés riveraines ;

- La mise en œuvre de la zone de récréation ZR, fait appel à l'application du strict minimum parcellaire de 1000,00m² avec une hauteur maximale de 8 m et un prospect de R+1. Cette zone est affectée aux activités touristiques avec un coefficient d'occupation du sol à 35% de la superficie du lot fixée quant à elle, à un strict minimum de 500,00m²avec une largeur minimale de 20,00m. Quant aux reculs adoptés, ils sont fixés à 5m, autant par rapport, aux voies publiques que par rapport aux riverains ;
- La zone RB, destinée au boisement et reboisement, demeure la zone la plus importante, dans la mesure où elle permet d'imager le centre, de le verdoyer et d'assurer une complémentarité avec les autres zonages comme développés ci-dessus. Pour cette zone, toute construction, y est interdite, sans pour autant, prohiber, la construction légère et les petites constructions de 3m de hauteur maximale à la condition de ne pas porter atteinte aux paysages et à la protection des sites intéressants et à hautes valeurs écologique et environnementale ;
- Il est très intéressant, de souligner avec gras, l'importance des zones des espaces verts VA dont le nombre est de 4, et de la zone non aédificandi, ZNA, venant en complémentarité avec les zones RB pour conforter le cachet vert du centre, en y interdisant complètement toute construction. La zone ZNA, interdit d'une manière catégorique toute construction dans les zones sensibles, fragiles, très accidentées, et dans toutes les zones impropres à l'urbanisation.

Conclusion :

Ne sommes nous pas dans le cas d'évaluer un plan de développement ayant été le support juridique de l'ensemble de l'urbanisation prônée et ayant subi l'étrenne, dans la plupart des

cas d'une manière très positive, profitant des bonnes volontés pour joindre des projets de territoires à des projets d'urbanisme, et ayant été un bel exemple pour d'autres territoires et localités ? n'est ce pas là une occasion pour tenter encore une fois de repenser , refaire et donner au centre son identité , son image sur la base de ce qui a été fait jusqu'à présent pour continuer sur une courbe en montée, et à dessein de renforcer la vocation du centre en concevant un nouveau PDAR su des bases solides, bénéficiant d'un large consensus solennellement délibéré et approuvés par tous.

2.5. L'environnement

Le centre Kaf El Ghar demeure en principe à l'abri de toute source de pollution, hormis celles créée, principalement, par l'activité humaine (déchets ménagers, assainissement liquide, fumier animal), ce qui constitue pour ce centre à côté des donnes bioclimatiques positives, des atouts écologiques favorables.

Ce contexte naturel, que ce soit au niveau des êtres vivants (animaux, végétaux) et non vivants (roche, aire, eau) appelle tous les intervenants à le préserver, à l'enrichir, tout en leur permettant de l'exploiter judicieusement et de bonne augure. Faudra t-il insister, une fois encore, sur le devoir de ne point apporter d'atteintes frustratoires à l'image de ce territoire.

Aussi, faut-il souligner que les investigations sur place ont pas permis la constatation de lieu de nuisances au niveau environnemental, à l'image de rejets liquides ou solides dans l'espace de l'habitat. Toutefois, Le recours aux fosses sceptiques dans un espace à caractère agricole vaste et où la densité de la population n'est pas élevée, ne permettent guère l'apparition d'une telle pollution. Il en est de même pour les rejets solides, qui faute de pouvoir d'achat élevé et de recours aux produits de consommation à caractère local et biologique facilite leur dégradation, d'autant plus que le

niveau de consommation ne permet pas l'apparition de déchets solides condensés.

Force est de constater aussi que l'enquête ménage a révélé que pour les interviewés, qu'à peu près 39% de la pollution a pour origine les ordures et qu'un tiers des animaux.

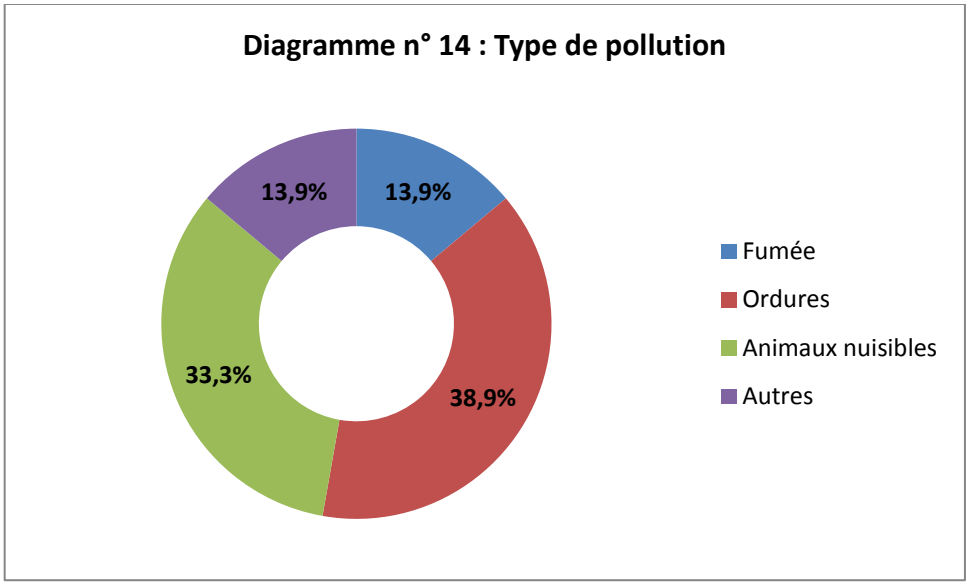

Source : Enquête ménage 2019

Le projet d'urbanisation de l'aire d'étude doit veiller à ne faire usage des espaces que pour les finalités auxquelles ils se prêtent. Il doit assurer, entre autres :

- la préservation du contexte naturel des espaces, par la définition de zones urbanisables, à même de contenir les besoins éventuels. Ceci est de nature à persuader les populations riveraines à mieux pencher vers le regroupement dans le centre et de les dissuader à ne plus penser grignoter sur les terrains agricoles limitrophes pour loger. L'apurement du foncier à statut domanial est la clé de voute pour la réussite de ce faire ;

- la définition de zones à boiser, pour venir à bout de la nudité des espaces. L'introduction de l'arboriculture fruitière reste la condition, sine qua none, pour instiguer les propriétaires des terrains avoisinants l'aire d'étude à concourir spontanément à cette action ;

- la lutte contre l'étalement qui intervient au détriment des espaces agricoles, par l'imposition d'ilots définis pour abriter toute construction ou équipement à venir, dans une aire géographique prescrite ;

- l'interdiction de toute action porteuse de nuisance dans les zones névralgiques et à haut risque ;

- le respect de la morphologie et de la topographie du site pour éluder tout gène du processus naturel, ayant trait au ruissellement et à l'infiltration des eaux ;

Au fait les caractéristiques écologiques bénéfiques dont jouit l'aire d'étude et ses alentours, sont les éléments constitutifs de l'image identitaire de ce terroir. Ces donnes sont à sauvegarder et à améliorer pour pouvoir en faire un moteur de développement. Leur détérioration est un coup de couperet, qui viendrait empirer l'état de précarité qui continue à hypothéquer durement le développement de ce territoire.

2.6. Les risques majeurs

Les risques majeurs sont liés en premier lieu aux risques séismiques, les inondations, les glissements de terrains et les feux. Ces catastrophes naturelles sont à l'origine de pertes humaines, d'importants dégâts matériels et des déficits incalculables sur les plans infrastructurel, environnemental et patrimonial.

Nonobstant tous les efforts déployés sur les plans institutionnel, législatif, réglementaire, organisationnel et financier ainsi qu'en matière de surveillance et d'alerte, les dégâts humains et matériels, provoqués par les catastrophes qui ont sévi lors de ces dernières années démontrent la vulnérabilité de la région.

Il va sans dire que les pertes économiques ainsi occasionnées, qui grèvent les budgets publics, risquent également d'hypothéquer le développement durable de la province toute entière, faute de mesures de prévention et de contenance adaptées.

2.6.1. Le risque sismique

En l'absence d'études scientifiques spécifiques au territoire nous appuyons sur des données nationales et provinciales disponibles.

Comme cité auparavant, la sismicité marocaine est due au rapprochement entre les deux plaques lithosphériques Afrique et Eurasie. Elle est considérée comme modérée en comparaison avec les autres zones sismiques de la méditerranée. Les événements sismiques au Maroc se limitent en majorité à la partie supérieure de la croûte. Les failles sur lesquelles les foyers sismiques prennent naissance sont plus importantes en milieu océanique qu'en terre sèche.

La province de Taza fait partie d'une zone qui souffre activité sismique modérée qui est à l' origine de différents séismes enregistrés durant le

siècle dernier et qui sont en majorité de magnitude modérée (Magnitude <4).

Les mouvements sismiques peuvent être très sensiblement modifiés par les conditions géologiques locales de proche surface.

Les "effets de site" sont les résultants de propagation d'ondes conduisant à des amplifications pouvant atteindre des facteurs très élevés (supérieurs à 10 dans certains cas extrêmes). Ils affectent principalement d'une part, les reliefs marqués et d'autre part les remplissages sédimentaires. L'estimation de ces effets peut se faire soit au moyen de mesures directes des mouvements sismiques en différents points, soit de manière plus théorique, par des calculs nécessitant une connaissance préalable détaillée du sous-sol.

Il existe deux **autres types d'effets** de site :

- La liquéfaction affectant les sols sableux saturés d'eau sous l'effet des vibrations liées au séisme ; elle peut entraîner l'enfoncement partiel voire le basculement des éléments construits dans ces zones ;
- Des éboulements ou glissements de terrain déclenchés par le séisme sur les versants instables.

2.6.2. Les inondations

La région de l'aire d'étude se caractérise par un climat agressif, avec des périodes de pluies intenses et brutales associés à des tombées de neiges entre novembre et avril, mais aussi des périodes sèches et chaudes entre Mai et Octobre. Cet espace reçoit, par conséquent, des tranches d'eau variant entre 600 et 800 mm/an et même le double en année pluvieuse, ce qui génère des conditions hydriques favorables à la reviviscence des mouvements de masse et à la provocation d'inondations.

Partant de cette donne climatique et considérant la topographie accidentée du site, l'aménagement de l'aire d'étude nécessite une affectation à bon escient des équipements et de l'habitat, en épousant la morphologie de site et en évitant d'endiguer le ruissellement naturel des eaux de pluie.

2.6.3. Les glissements de terrain

La région de l'aire d'étude connaît une prédominance de roches tendres, imperméables vis à vis de l'érosion. Ces roches appartiennent à deux grandes périodes géologiques : oligocène et miocène supérieur. Dans certains endroits affleurent des marnes triasiques renfermant des gypses et du sel gemme. Ces corps solubles favorisent le phénomène de suffusions.

Ces caractéristiques géologiques, ajoutées au déboisement auquel l'espace est exposé, appellent des mesures préventives en matière de choix des terrains à urbaniser et impose une réglementation adaptée, qui ne s'écarte aucunement des dispositions du RPS 2000.

2.6.4. Les feux

De par sa position le centre Kaf El Ghar et son environnement est exposé aux aléas des feux de forêt les plus proches. Ces derniers constituent un risque normal croissant dans la région, engendrant une menace imprévisible à la vie, à la propriété et à tout l'écosystème.

En outre, les effets secondaires des feux de forêt, y compris l'érosion, les glissements de terrain, l'introduction des espèces envahissantes, et les

changements de la qualité de l'eau, sont souvent plus désastreux que le feu lui-même.

L'éloignement de l'aire de l'étude des postes d'intervention, la difficulté d'accès à son territoire et le manque de moyens humains et matériels, appellent plus de vigilance en matière de planification de l'urbanisation et un choix judicieux des espaces à bâtir, à l'appui de zones tampons avec les espaces boisés ou proposés pour l'être.

En conclusion, il faut dire que la prise en compte des risques majeurs liés aux aléas naturels, qui peuvent se produire au niveau de tout espace est essentielle dans toute approche de planification et d'aménagement, dans la mesure où elle permet d'opérer les choix qui minimiseront les conséquences et préserveront, au mieux, les populations et leurs biens.

Il va sans dire que cette commune, à l'instar de la quasi-totalité de ses paires à travers la province, ne jouit de la décentralisation que du point de vue politique, administratif et protocolaire.

Faute donc de moyens humains et matériels, la commune n'a d'autres choix pour satisfaire ses besoins que de quémander l'intervention des instances de l'Etat et ses différents organes.

Les réalisations de l'Etat, à travers le territoire d'Kaf El Ghar, sont insuffisantes, eu égard au retard à combler en matière d'infrastructures et d'équipements. Elles se sont limitées aux actions suivantes :

1. Les actions dans le cadre des programmes de l'initiative nationale du développement humain (I.N.D.H).

2. les apports de l'office national de l'électricité et de l'eau qui a pu réaliser un taux d'alimentation en électricité allant de 100% des ménages du centre. Cette entreprise louable aidera assurément à stabiliser les populations et à promouvoir leur niveau de vie, autant qu'elle contribuera à instiguer des activités modernisantes des secteurs agricole et artisanal.

Il est attendu des autres opérateurs publics de prêter plus d'attention, pour ce territoire, afin de concourir à l'alléger des fardeaux de sous-développement qui persévèrent à peser lourd sur les populations qui y résident. La sollicitation est ainsi lancée aux autres partenaires, attendus être :

- Le conseil régional, appelé à aider matériellement la commune par l'entrée en partenariat à ses côtés pour la réalisation de projets d'infrastructure de base et d'équipements sociaux ;
- L'agence pour le développement et la promotion des provinces du Nord, invitée à faire bénéficier la commune de projets de mise en valeur agricole, de promotion sociale et d'équipements socio-économiques ;
- Le holding AL Omrane, et pour sa part, appelé à apporter son aide pour asseoir une urbanisation saine du centre, ne serait ce que par la réalisation d'un petit lotissement à équipement progressif ;
- Les instances de l'entraide nationale et des affaires sociales, se doivent d'intervenir hardiment pour l'encadrement de la femme rurale en matière de lutte conte l'analphabétisme et l'incitation à l'apprentissage. La réalisation d'un foyer féminin s'inscrit bien dans cette vision ;
- La province de Taza, partenaire immédiatement concerné et incontournable, est présumée consolider ses efforts pour assurer l'encadrement technique et administratif de collectivité locale, de tenir main forte auprès des autres départements (équipement, agriculture, santé, enseignement…) pour inscrire des actions à la faveur de cette entité, dans le cadre de leurs programmes.

Conclusion

L'exploitation des données issues de L'enquête de terrain montrent clairement que, le centre Kaf El Ghar a dans actif un ensemble d'atouts

importants susceptibles de lui permettre de rayonner au sein de son contexte territorial.

En effet, l'insuffisance en infrastructures et équipements constitue un obstacle majeur au développement du centre, toutefois l'existence de richesses naturelles d'assurer le relais.

Par ailleurs, les principales conclusions ont trait aux niveaux ci-après :

- démographique : la population du centre ne représente qu'une faible part dans la population communale ; néanmoins le rapprochement des douars, ainsi que la réalisation des équipements et d'infrastructures de base sont de nature à changer cette donne, à la faveur d'une croissance du nombre de la population du centre ;
- économique : la faible activité du souk constitue une entrave au développement de ce dernier. Cependant, malgré l'existence de petits commerce, l'activité économique demeure faible et nécessite une relance par le biais la promotion d'autres activités telles que celles à caractère agricole (arboriculture…) et touristique.
- Spatial : le foncier du centre se caractérise par l'existence de terrains à propriété, quasiment privée. L'utilisation du sol, reste dominée par les terrains dessinés à l'exploitation agricole, suivi des habitations éparpillées et de quelques équipements cités ci-dessus. L'importance du centre, située dans une zone naturelle à fort potentiel, mérite d'être valorisée par l'initiation d'une zone d'habitation digne de son avenir prometteur.
- Environnemental : la préservation des richesses naturelles que regorge la commune nécessite la conception d'une charte environnementale basée sur le développement durable et dont le centre pourrait pleinement en profiter. A cet effet, la mise en place de systèmes de traitement déchets liquides et solides, fort

absents au niveau de ce centre, permettrait un développement certain de ce dernier. La protection des richesses en eau, ainsi que l'aire et le sol de toute sorte de pollution serait le grand défi de ce centre, et ce afin de concrétiser l'option de développement basée sur le caractère durable. La protection du site contre les risques liés au séisme, la pollution, les inondations et les glissements de terrains est apprendre bras le corps pour assurer à ce centre une approche de développement intégrée.

De telles conclusions sont les éléments de base sur lesquels va reposer toute projection pour les domaines associés au développement du centre Kaf El Ghar.

Chapitre 3. Evaluations prospectives

Le projet de développement envisagé pour le territoire de Kaf El Ghar, appelle la commune, à mettre en place une approche basée sur un management urbanistique judicieux, qui permet de concevoir, une planification spatio-temporelle, susceptible de supporter les actions de développement, initiées par l'Etat et la collectivité locale.

Les pouvoirs publics et la société civile, déploient des efforts considérables, pour la mise en application du Plan d'Action Communal de ce centre, s'inscrivant dans les principales orientations du SDAR. Ce document qui englobe l'ensemble des actions à entreprendre issues de divers partenaires potentiels.

La réussite du projet est quand même, tributaire de l'implication des populations pour mieux s'investir dans la promotion de leur territoire et tirer profit, à bon escient des potentialités qu'il recèle.

Il est essentiel dans ce cadre d'adhérer à la vision du PAC adopté dans une logique participative. Dans la continuité de cette vision, le présent plan de développement devrait poursuivre la consécration des considérants ci-dessous :

- La mise à la disposition de la collectivité locale d'un outil de planification réaliste et opposable à tous. ;
- L'atteinte des objectifs fixés par l'Etat en matière de développement du territoire ;
- L'adhésion aux composantes de la philosophie de l'initiative nationale de développement humain (INDH) ;
- La satisfaction des besoins formulés et ressentis, en matière d'infrastructures de base et d'équipements socio économiques ;
- L'implication de la population à l'élaboration et à la concrétisation du plan de développement en stimulant et facilitant leur adhésion ;

- L'amélioration du cadre bâti en agissant sur l'habitat, les équipements de base, les conditions d'urbanité et la répartition logique de la population et des activités ;
- L'exploitation rationnelle et vigilante des potentialités du site ;
- La protection des équilibres écologiques et environnementaux.

3.1. Les objectifs fondamentaux du PDAR

Les objectifs fondamentaux du PDAR touchent les espects démographiques, spatiaux et urbanistiques, environnementaux et socioéconomiques.

3.1.1. La composante démographique

Le centre Kaf El Ghar compte une population qui peut être estimée à 260 personnes vivant au sein à peu près de 52 ménages, soit à peine 3,2% de la population totale de la commune, qui s'est élevée quant à elle, à 8.104 habitants en 2014.

Les données de l'enquête ménages et celles fournies par le RGPH 2014, permet de constater que :

- Le taux d'accroissement démographique de la commune est négatif -2,4% ;

- Le centre, ne produit de nos jours, aucun attrait pour drainer des ménages à provenance des territoires voisins. Ce centre n'est pas disposé, dans son état actuel d'équipement à constituer le premier rempart pour freiner l'exode rural;

- Il ressort de l'enquête ménages que 62,7% de la population du centre, ont un âge allant de 15 à 64 ans. Toutefois, si le centre ne connaîtra pas le requis en impulsion de développement et en réalisation de structures d'accueil, cette tranche de population, serait plus exposée à l'exode vers d'autres destinations ;

Les mécanismes spatiaux à adopter doivent donc aller vers la régulation de la croissance démographique, en recherchant un équilibre entre la répartition de la population et l'activité économique, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Il serait hasardeux, de prédire un accroissement démographique de ce centre, sans une volonté ferme, visant la mise en place de leviers de développement durable, intégrant la création de richesses à l'offre d'emplois et à l'amélioration des prestations sociales.

Projections démographiques[1] :

Vu l'orientation suivie et consistant à adopter une variante volontariste. Ledit scénario, est donc possible grâce à la réussite probante de concrétisation de projets d'investissement, de territoire, de requalification urbaine et de mise à niveau du centre, basées sur sa dotation en équipements de base qui font défaut actuellement.

Il à signaler, à contrario, que les projections démographiques du HCP pour la commune sont retracées dans le tableau suivant :

Tableau n° 4 : Les projections démographiques de la HCP pour la commune de Kaf El Ghar

2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
7890	7644	7404	7171	6942	6719	6501	6288
2023	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
6079	5876	5678	5484	5296	5112	4934	4760

[1]- Calcul du taux d'accroissement moyen annuel
Population (année x) = population (année y) * $(1+r)^t$ (calcul de la projection)
r : taux de croissance annuel moyen ; t : nombre d'années qui sépare l'année x et l'année y
Px : population de l'année x ; Py : population de l'année y
$Px/Py = (1+r)^t \rightarrow (Px / Py)^{1/t} = (1+r) \rightarrow \mathbf{(Px / Py)^{1/t} -1= r}$
Calcul de la projection
Population (année x) = population (année y) * $(1+r)^t$ (calcul de la projection)

Scénario 1 : Tendance normale : accroissement de -2,4

Année	2014	2019	2024	2030
Population de la commune	8.104	7.177	6.356	5.494
Population du centre	266	260	230	199

La variante tendancielle, suppose que les taux d'accroissement moyens annuels durant la période 2004/2014 soient maintenus et pour la commune Kaf El Ghar et du centre Kaf El Ghar (tama= -2,4%).

Ainsi, partant d'un effectif de 266 habitants, la population du centre Kaf El Ghar pourrait atteindre 260 en 2019, 230 en 2024 et 199 habitants en 2030.

Scénario 2 : Tendance résultant d'une approche volontariste : 1,5%

Année	2014	2024	2030
Population de la commune	8.104	9.405	10.284
Population du centre	-	280	306

Cette variante est basée sur une éventuelle relance urbanistique, économique et sociale, susceptible d'améliorer les conditions de vie au niveau de la commune et le centre Kaf El Ghar, ce qui pourrait se traduire par une stabilisation des habitants, voire même un attrait des populations voisines.

Une telle ambition, est donc possible grâce à la réussite probante de concrétisation de projets d'investissement, de territoire, de requalification urbaine et de mise à niveau du centre, basées sur sa dotation en équipements de base qui font défaut actuellement.

Dans la variante volontariste, l'effectif de la population du centre Kaf El Ghar, atteindrait 280 en 2019 et 306 en 2024, soit un taux d'accroissement de 1,5%.

3.1.2. La composante spatiale et urbanistique

L'axe lié à la composante spatiale et urbanistique doit tenir compte des actions suivantes :

- Désenclaver le centre et mieux le positionner dans son contexte géographique, en lui assurant des requalifications urbaines nécessaires à son émergence. Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie d'aménagement urbain global dudit centre, associant toutes composantes d'intervention ;

- Concevoir une stratégie de développement spatial adéquate, tout en recherchant un équilibre entre les possibilités d'extension de ce centre et la sauvegarde des potentialités naturelles, de manière à ne point porter atteinte aux équilibres écologiques.

Dans ce cadre, il faudrait réfléchir à une urbanisation des terrains à pentes douces, avec une occupation de sols optimale et une la densification urbaine, s'impose comme solution pour préserver les terrains à haute valeur écologique et environnementale et faire face à plusieurs problèmes d'ordre économique, sociale et ayant trait aux différentes problématiques du foncier urbain ;

- Mettre en œuvre un schéma structurant, afin d'assurer une bonne fluidité de la circulation et permettre la complémentarité entre les quatre entités spatiales du centre ;

- Suggérer, le cas échéant, une extension du centre, toute en tenant compte des différentes contraintes topographiques et foncières.

Projections spatiales

La projection spatiale va se baser sur le scénario positif, d'un taux d'accroissement de 1,5%, présenté ci-dessus, qui a eu pour résultat que la population du centre atteindrait 280 en 2024 et 306 en 2030 (année de la projection).

Les actions à proposer dans le futur plan de développement pourrait contribuer à attirer les populations des douars voisins à se déplacer vers le centre. De ce fait, ne serait-il pas plus adéquat, de prêcher en faveur d'une programmation volontariste pour le développement du centre Kaf El Ghar.

En conséquence, se basera sur un besoin de 50 logements par hectare, c'est-à-dire une couverture de 250 personnes par ha, si l'on prend en considération 5 personnes en moyenne par famille. Par ailleurs, pour le 1 ha et 2500 m^2 environ, supposés supporter les besoins en logement, il faut prévoir un nombre de 62 logements abritant 306 âmes.

Tableau n° 5 : Besoins en logements à l'horizon du PDAR

Année	**2014**	**2024**	**2030**
Population de la commune	8.104	9.405	10.284
Population du centre	Croissance de la population supposée allant au-delà du TAMA de 1,5 % pour frôler 306 habitants en 2030		
Besoins en logement	62 logements et une superficie globale à urbaniser de l'ordre de 1 ha 2500 m^2 à l'horizon de 2030		

3.1.3. La composante environnementale

De nos jours il n'est plus permis de repenser le développement d'un territoire sans prendre en considération la composante environnementale. Pour l'aire d'aménagement, il y a lieu de se vouer à ce qui suit :

- La conception d'un mode d'urbanisme endossant une empreinte écologique tout en limitant l'impact de l'urbanisation sur l'environnement ;
- La préservation des ressources en eau et la préservation de leurs lits de ruissellement naturel, notamment oued chrif et les chaâbas et

twalegs sillonnant le centre. Aussi, il faut militer pour la sauvegarde de la nappe phréatique, contre toute forme de pollution ou d'exploitation abusive ;

- La protection du couvert végétal et la mise en valeur du patrimoine naturel, par l'incitation au reboisement, par l'encouragement de l'arboriculture et par la lutte contre la déforestation ;
- La mise en place de procédés adéquats pour le traitement des déchets liquide et solide.

3.1.4. La composante socio-économique

Au niveau de la composante socio-économique, il faut militer pour assurer à ce centre un rayonnement sur le territoire communal et satisfaire les besoins essentiels des populations. Les actions suivantes s'imposent avec acuité :

- Veiller sur la réalisation des infrastructures et des équipements, socio économiques, à l'appui d'affectations spatiales des assiettes foncières habilitées, à recevoir de tels projets.
- Compléter l'offre des prestations administratives, sociales et économiques pour répondre aux attentes des populations;
- Procéder à la mise à niveau du centre par le renforcement du tissu spatial et l'instauration de la cohésion entre les micro- entités le composant;
- Assurer le développement des activités agricoles, touristiques commerciales et artisanales. Aussi, il y a lieu d'inciter à la mise en place de soubassements d'une éventuelle activité touristique ;

Le présent plan de développement vise à soutenir et à encadrer le développement urbanistique du centre, dans le but de lui permettre de jouer pleinement son rôle de chef lieu de la commune, mais aussi de lui assurer un rayonnement par rapport aux communes mitoyennes.

3.2. Synthèse

Parant du constat que le centre Kaf AlGhar, est à peine à un stade primitif, aussi bien pour ce qui est des équipements et des infrastructures de base,

que de point de vue urbanistique. Le présent travail vise d'aller au-delà des difficultés posées au territoire et de relever les principales actions à mettre en œuvre, pour assurer aux populations le bénéfice d'un développement durable et une qualité de vie décente. Pour ce faire, il est impératif d'opter pour un réalisme dont l'idée principale est de tenir compte des capacités internes de ce territoire.

La promotion socioéconomique, souhaitée pour ce centre nécessite, en premier lieu, la recherche par le conseil communal de conclure des partenaires publics et privés concernés en vue de soutenir le développement de centre par le biais de la mise en œuvre des actions suivantes :

- chercher à relever les défis de bonne gouvernance et d'instauration du développement durable, à l'appui d'approches, reposant sur l'amélioration des performances, l'aiguisement des compétences, la participation des partenaires potentiels et éventuels pour tout projet et la mise en place d'outils d'évaluation et de réajustement des objectifs ;
- Associer les parties prenantes dans le processus de programmation et de budgétisation de toute action et s'enquérir auparavant, de leur vision et de leurs attentes. Une telle approche est de nature à garantir leur adhésion à l'atteinte des objectifs ;
- Instituer un comité de pilotage, qui exercera dans un contexte normatif pour veiller à la fois, au respect du manifeste spatial et chercher les moyens de financement des actions. La mise en œuvre d'une approche de vulgarisation à multiples supports aiderait incontestablement à la réussite de ce faire ;
- Forcer, par la conviction, la contribution et l'engagement actif des conseils Provincial et Régional, des instances déconcentrées des départements concernés, des établissements publics, tels que : L'ADS, Al Omrane, L'Agence urbaine, L'Agence du bassin hydraulique

et les bailleurs de fonds : FEC, Associations à portée nationale ou internationale ;

La réalisation de ces actions nécessite, l'adoption d'une démarche réaliste quant aux objectifs à atteindre, faisant appel aux éléments de la charte d'aménagement spatial et des actions urbanistiques à mettre en œuvre.

3.3. Options d'aménagement

Les efforts de délimitation de l'aire d'étude, doivent d'être faite en commun accord avec les autorités compétentes. Le BET, considère la restitution du centre comme référentiel crucial. Elle est présumée être le document de base, pour arrêter ensemble à la fois les aires d'investigation et d'aménagement. Cette dernière sera préalablement établie, avant la mise en forme de toute proposition d'aménagement. Pour ce, l'équipe anticipera l'éventuelle diligence du Maître d'ouvrage pour figer la délimitation urbaine dudit centre, généralement formée par une ligne polygonale rattachée aux points de coordonnées Lambert. La sanction de cette délimitation mettrait en évidence les zones urbaines inscrites et dédiées à l'aménagement, tandis que la zone périphérique acquiescée avec un rayonnement étalé sur une quinzaine de kilomètres, constituerait urbi et orbi un centre d'intérêt primordial pour l'étude, et permettrait d'enrichir à outrance, nos investigations.

Les options d'aménagement du centre Kaf El Ghar, se fondent pratiquement, sur les principes suivants :

a- La considération des tenants et des aboutissants d'un aménagement spatial global, intégré et équilibré. Un tel aménagement se doit de s'effectuer, en réponse à la problématique spécifique du territoire telle qu'elle ressort du présent diagnostic;

b- La restructuration urbanistique du centre se pose avec acuité. Sa dotation en équipements socio éducatifs et administratifs, assurément édulcorante, appelle la mise en place d'un programme d'interventions intégrées, mettant en concours, la Collectivité Locale et les organismes de l'Etat;

c- La création d'une zone d'activité, pouvant accueillir les différentes activités économiques dont le centre et la commune ont besoin.

c- L'adoption des mesures adéquates, en matière de programmes d'habitat, en osmose avec les potentialités de la commune et les capacités des ménages ;

d- La mise en valeur de propositions d'aménagement spécifique, permettant la requalification de l'aire d'étude et le reboisement des terrains accidentés, à risques et ceux limitrophes aux zones forestières ;

e- La mise en place d'une stratégie progressive de développement des infrastructures de base en matière d'assainissement, d'eau potable et d'extension du réseau d'électricité. L'engagement des instances de l'Etat, concernées par ce faire, s'avère incontournable, compte tenu des limites budgétaires de la commune. La préservation du contexte écologique de ce territoire et l'avènement en rescousse aux populations pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires, sont les impératifs à mettre en avant de tout autre considérant de rentabilité ou de coût;

La mise à niveau du souk hebdomadaire, par un aménagement consacrant, son exploitation à longueur de semaine, au bénéfice d'activités commerciale et artisanale, reste une mesure d'exploitation judicieuse de l'espace ;

g- Le traitement des zones d'habitat et de récréation, l'aménagement des berges des oueds, la consécration des alignements et la promotion de l'esthétique du centre, interviendront à l'aune des opportunités budgétaires;

h- Le boisement des espaces accidentés ou à risques, dans l'intention de les protéger et surtout de réserver un cachet quasiment vert à l'aire d'étude. Cette mesure est à même de renforcer et d'améliorer la qualité du paysage ;

i- L'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de santé publique de la population du centre ;

j- Le rehaussement de la qualité urbanistique du centre, par l'implantation adéquate des équipements et des noyaux d'habitat ;

L'exposé des principales options d'aménagement et les enrichissements qui leur seront apportées, par les partenaires potentiels de cette étude, le cas échéant, constitueront les soubassements solides qui orienteront et ancreront les choix et les projections au niveau du restant des missions à accomplir.

Normes urbaines des équipements collectifs[2] :

- Equipements d'enseignement : Ecole rurale : surface de terrain 2000 m2 (bâtiment à un niveau) et population de douar supérieur à 400. Pour le collège 9000 m^2 (bâtiment R+1) et une population desservie de 6000 à 8000 ;
- Gendarmerie : Superficie du terrain 250m², bâtiment à R+1, 100m² d'emprise bâti, 50m² parking, 50m² Aménagements extérieurs, 50m²extension.
- Hammam et Four : 100 m^2 pour le four et 200 m^2 pour le hammam et ce pour une population de 100 habitants
- Mosquée : superficie supérieure à 200 m^2 ;
- Terrain de sport : surface de terrain 2000 m^2 pour une population de 20000 ;
- Foyer féminin : surface de terrain de 600 m^2 en R+2 pour une population de 20000 ;
- Maison des jeunes : surface de terrain de 600 m^2 en R+2 pour une population de 20000.

Il faut rappeler, enfin, que la projection d'équipements importants dans le centre trouve sa justification dans le fait que ces derniers profitent à l'ensemble de la population de la commune. Par ailleurs, pour pouvoir hisser les indicateurs de développement économiques et sociaux, il y a

[2]- Ministère délégué chargé de l'Habitat et de l'urbanisme, Manuel des Normes urbaines des équipements collectifs et de proximité, Rabat, 2005.

nécessité de programmer des équipements pouvant mettre à niveau la commune dans son ensemble dans les domaines susvisés.

Tableau n°5 : Equipements existants dans le centre Kaf El Ghar

Ecole Primaire
Centre de santé
Souk
Mosquée
Collège
Cimetière (deux)
Dar Talib
Maison de jeunes (salle des fêtes)
Terrain de sport
Maison communal
Brigade de Gendarmerie

Tableau n°6 : Equipements à projeter dans le centre Kaf El Ghar

EQUIPEMENTS PROJETES	Sup m^2
Zone d'activité économique	2000
Jardin public	2000
Foyer féminin	200
Four	200
Hammam	300
Antenne ONEE	100
Garderie d'enfants	200
Ecole communautaire	4000
Superficie totale en (m^2)	**9000**

Cette programmation évaluée en superficie, atteignant les 9.000 m^2 en équipements nécessaires pour mettre à niveau le centre, sans pour autant prendre en considération les superficies des équipements existants. Cependant, ce programme pourrait être développé davantage au cours des concertations élargies relatives à la confection du projet PDAR dudit centre, comprenant au moins une ou deux variantes d'aménagement, permettant d'enrichir le débat, et par conséquence, la programmation urbanistique en matière d'équipement, d'habitat, des espaces de loisirs, d'activités et d'animation piétonnière.

Conclusion générale

La commune Kaf El Ghar est dotée d'un ensemble d'atouts touristiques important constituant un potentiel sur lequel peut s'appuyer l'aménagement du centre Kaf El Ghar. Du fait de l'impact qu'aurait le développement de l'activité touristique autour de ce site sur la création des richesses et l'amélioration de bien-être de la population locale.

En effet, l'aménagement de ce centre devrait œuvrer pour une réhabilitation du tissu urbain, et ce en parfaite harmonie avec les autres composantes spatiales aux alentours du centre. L'objectif, étant de dépasser les contraintes topographiques du site, qui nécessite un traitement spécifique et une mise à niveau respectant les règles de l'art. Ce traitement devrait doter le centre et ses composantes spatiales d'un cachet architectural et une esthétique à la hauteur des attentes.

L'harmonisation des interventions en interne et au voisinage du centre, permettrait de réduire les disparités spatiales entre celui-ci et ses périphéries, de manière à créer aussi, l'effet d'entrainement nécessaire au rayonnement de la commune toute entière.

A côté du tourisme favorisé par l'existence de la beauté du site, l'agriculture constituera, un levier important à prendre en considération pour le développement du centre et par conséquent de la commune. L'agriculture devrait s'appuyer sur les richesses naturelles, notamment des produits du terroir.

Table des matières

Page

Introduction **2**
Chapitre 1 : Analyse transversale des territoires, régional, provincial et communal. **6**
1.1. Présentation de l'espace régional 6
1. Le portrait démographique 8
2. Communication et l'infrastructure de base 9
3. Enseignement et santé 11
4. Le potentiel économique 12
5. L'Armature urbaine régionale 14
1.2. Le Contexte Provincial 16
1. Le portrait démographique 16
2. l'influence de la géographie physique et naturelle 16
2.1. La géomorphologie structurale 16
2.2. Le climat et la température 17
2.3. La pluviométrie et les vents dominants 17
2.4. Les aspects hydrologiques 17
2.5. Les éléments hydrogéologiques 17
2.6. Le Couvert Végétal 18
3. Le potentiel et les capacités économiques 18
3.1. L'Agriculture 18
3.2. Les activités commerciales et industrielles 19
3.3. Le potentiel touristique 21
3.4. L'artisanat 23
3.5. Les ressources Minières 23
3.6. La Formation Professionnelle 24
1.3. Contexte communal 25
1.3.1. Présentation 25
1.3.2. Données géographiques 25
1.3.3. La structure démographique 27
1.3.4. Les potentialités économiques 28
a. Les activités agricoles 28
b. Le tourisme Montagnard 29
c. Les autres activités économiques 29
1.3.5. Les infrastructures 31
a. Les routes 31
b. Les autres infrastructures 32
1.3.6. Les équipements et services publics 32
Chapitre 2 : Diagnostic de l'aire d'étude **35**
2.1. Localisation géographique 35
2.2. Démographie 35
2.3. Le dynamisme économique 38
2.3.1. Niveau de vie de la population 38
2.4. L'analyse spatiale 41
2.4.1. L'utilisation du sol et morphologie 41
2.4.2. L'habitat 43
2.4.3. Les infrastructures et les équipements 48
a. Electricité 49
b. Eau potable 49
c. Assainissement 50

d. Transport 50
e. Enseignement et santé 50
2.4.4. L'évaluation du PDAR 2008 54
a. Les réalisations des équipements et de la voirie projetés 54
b. Les règles d'utilisation des sols et celles applicables à la construction. 58
2.5. L'environnement 61
2.6. Les risques majeurs 64
2.6.1. Le risque sismique 64
2.6.2. Les inondations 65
2.6.3. Les glissements de terrain 67
2.6.4. Les feux 68
Chapitre 3. Evaluations prospectives 73
3.1. Les objectifs fondamentaux du PDAR 74
3.1.1. La composante démographique 74
3.1.2. La composante spatiale et urbanistique 77
3.1.3. La composante environnementale 78
3.1.4. La composante socio-économique 79
3.2. Synthèse 79
3.3. Options d'aménagement 81
Conclusion générale 85